



DES EXCUSES À LA RÉCONCILIATION

Annexe 1 : Fiches reproductibles

ANNEXE 1 : FICHES REPRODUCTIBLES

Regroupement 1 : Fiches reproductibles (FR)

- FR 1.1.1 : Journal de réflexion
- FR 1.1.2a : Survol des regroupements
- FR 1.1.2b : Clé de correction du survol des regroupements
- FR 1.1.3 : Tableau de prédictions
- FR 1.1.4 : Carte de survol historique
- FR 1.1.5 : Survol historique
- FR 1.2.1 : Les premières lois coloniales
- FR 1.2.2a : Calendrier historique
- FR 1.2.2b : Calendrier historique
- FR 1.2.3 : Carte des traités historiques
- FR 1.2.4 : Pensionnats indiens du Manitoba
- FR 1.3.1a : Toile conceptuelle
- FR 1.3.1b : Toile conceptuelle à remplir
- FR 1.3.2 : Tableau reliant les causes à leurs effets
- FR 1.3.3 : Carte des pensionnats indiens du Manitoba
- FR 1.3.4 : Carte du Manitoba
- FR 1.4.1 : Tableau de comparaison des pensionnats indiens
- FR 1.4.2 : Diagramme de Venn
- FR 1.5.1 : Perspectives historiques
- FR 1.5.2 : Citations diverses

Regroupement 2 : Fiches reproductibles (FR)

- FR 2.1.1 : Rapports historiques
- FR 2.1.2 : Exposé de principes
- FR 2.1.3 : Histoire des groupes politiques autochtones
- FR 2.1.4 : Tableau des groupes politiques autochtones depuis 1900
- FR 2.1.5 : Dirigeants politiques autochtones
- FR 2.1.6 : Leaders autochtones
- FR 2.1.7a : Protestations, confrontations et occupations
- FR 2.1.7b : Protestations, confrontations et occupations
- FR 2.2.1 : Quelques observations des commissaires
- FR 2.3.1 : Document d'information sur les pensionnats indiens

- FR 2.3.2 : Comparaison des indemnités de la convention de règlement
- FR 2.4.1 : Préparation en vue des excuses
- FR 2.4.2 : Observations concernant les excuses
- FR 2.4.3 : Réactions aux excuses du gouvernement canadien
- FR 2.4.4 : Déclaration du ministre Eric Robison sur les pensionnés indiens
- FR 2.6.1 : Cartes de définitions

Regroupement 3 : Fiches reproductibles (FR)

- FR 3.1.1 : Journée nationale de réconciliation
- FR 3.1.2 : Réponse du Manitoba à l'anniversaire
- FR 3.1.3 : Déclaration du Manitoba sur l'anniversaire
- FR 3.1.4 : Documents d'information sur la Convention de règlement relative aux pensionnés indiens
- FR 3.1.5 : Nomination d'un président et de commissaires à la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnés indiens du Canada (le 10 juin 2009)
- FR 3.1.6 : La Manitoba Metis Federation félicite son ancien président, nommé au Comité des survivants de pensionnés indiens (le 17 juillet 2009)
- FR 3.2.1 : Tableau des questions d'actualité
- FR 3.2.2 : Pratiques adoptées pour élever les enfants
- FR 3.2.3 : Comparaison des traditions
- FR 3.3.1 : Un mot, une idée
- FR 3.3.2 : Perspectives
- FR 3.3.3 : Connexions mondiales (historiques)
- FR 3.3.4 : Connexions mondiales (contemporaines)
- FR 3.3.5 : Déclaration d'excuses de l'Australie
- FR 3.4.1 : Ma solution
- FR 3.4.2 : Tableau des « pour » et des « contre »

Pensées	Sentiments	Questions

L'étude de l'expérience des pensionnats indiens présentée dans *Des excuses à la réconciliation* est répartie en trois regroupements qui ont chacun une introduction et une conclusion. Dans chaque case, indiquez les idées reliées au sujet, pour montrer ce que vous savez déjà. À la fin du regroupement, vous remplirez une deuxième version de cette grille. En comparant les deux, vous comprendrez mieux l'étendue de vos connaissances sur l'expérience des pensionnats indiens.

Regroupement 1 : Le passé				
Regroupement 2 : Le présent				
Regroupement 3 : Le futur				

L'étude de l'expérience des pensionnats indiens présentée dans *Des excuses à la réconciliation* est répartie en trois regroupements qui ont chacun une introduction et une conclusion. Dans chaque case, indiquez les idées reliées au sujet, pour montrer ce que vous savez déjà. À la fin du regroupement, vous remplirez une deuxième version de cette grille. En comparant les deux, vous comprendrez mieux l'étendue de vos connaissances sur l'expérience des pensionnats indiens.

Regroupement 1 : Le passé				
<ul style="list-style-type: none"> • Avant les premiers contacts • Méthodes traditionnelles • Unités familiales • Vie communautaire • Liens interpersonnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Colonisation • Premières lois coloniales • Traités • Politiques d'assimilation 	<ul style="list-style-type: none"> • Pensionnats indiens • Origines • Rôle de l'église • Rôle du gouvernement • Écoles au Canada • Écoles au Manitoba 	<ul style="list-style-type: none"> • Vie scolaire • Rôle des enfants • Activités quotidiennes • Types d'écoles • Élèves métis • Élèves inuits 	<ul style="list-style-type: none"> • Récapitulation de l'ère historique (avant 1870) • Témoignages de survivants • Diversité des expériences • Thèmes communs
Regroupement 2 : Le présent				
<ul style="list-style-type: none"> • Résurgence • Rapports historiques • Exposés de principes • Ce qui a été perdu • Organisations politiques • Protestations 	<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement des forces • Dénonciations de mauvais traitements • Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) • Plan d'action • Fondation autochtone de guérison • Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accord • Événements clés • Négociations (Processus d'évaluation indépendant) • Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) • Compensation (Paieement d'expérience commune [PEC] et Processus d'évaluation indépendant [PEI]) 	<ul style="list-style-type: none"> • Excuses officielles • Préparation • Excuses du gouvernement fédéral • Réponse de la province aux excuses 	<ul style="list-style-type: none"> • Récapitulation des événements récents (20^e siècle) • Droits ancestraux • Injustices sociales • Autodétermination

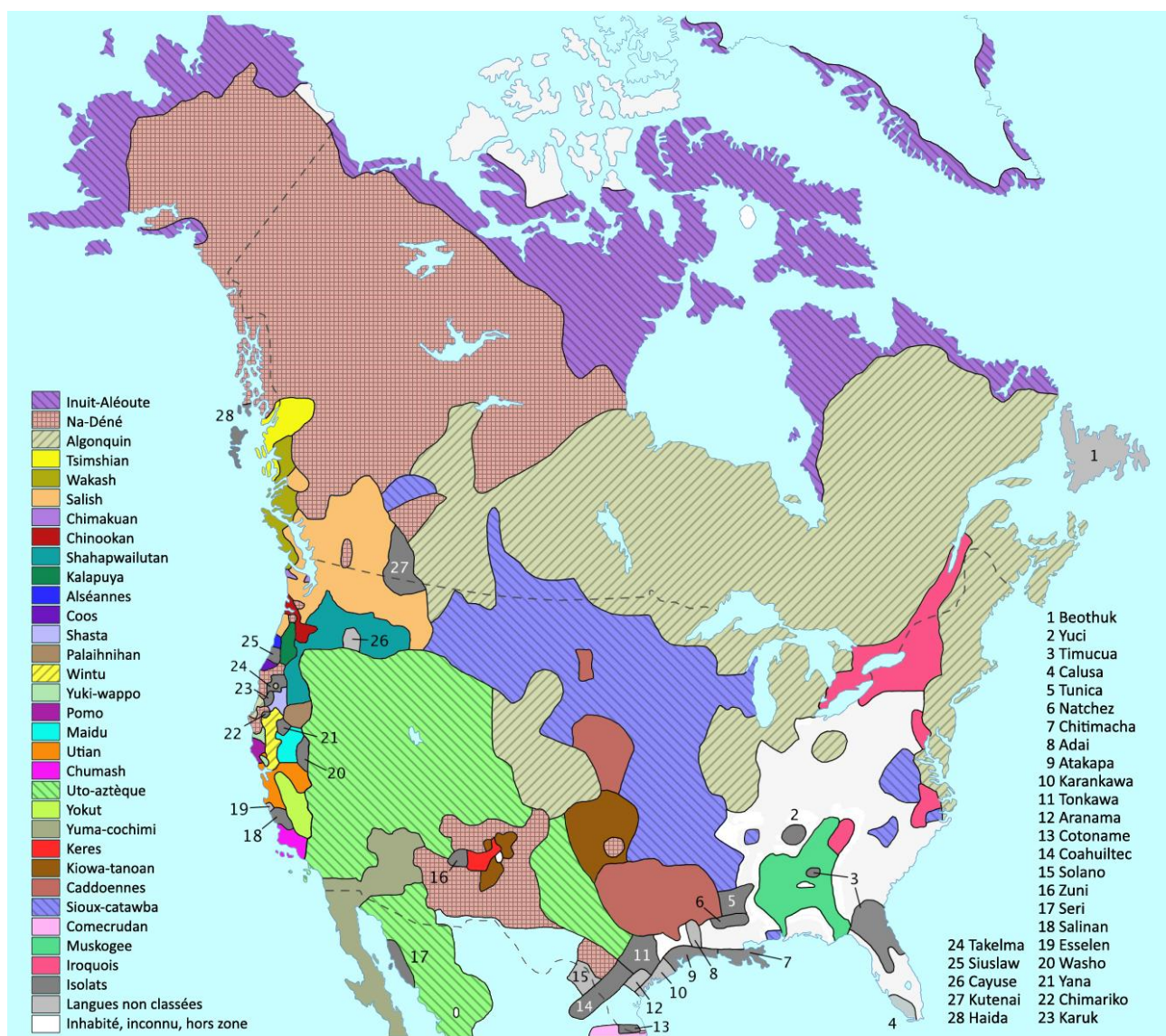
Regroupement 3 : Le futur				
<ul style="list-style-type: none"> • Événements récents • Anniversaire • Commission de vérité et de réconciliation • Inquiétudes • Assembly of Manitoba Chiefs/ Manitoba Métis Federation 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contrôle • Effets à long terme • Problèmes actuels • De nombreux exemples • Éléments de la société 	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux globaux • Territoires colonisés • Génocide culturel • Sociétés marginalisées • Dimension mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Vers la réconciliation • Autodétermination • Tolérance • Droits de la personne • Alliances et actions 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité future • Sept générations • Activisme • Cercle de vie • Récapitulation du regroupement

Explorez les familles autochtones traditionnelles grâce à des photographies historiques. Faites des prédictions sur ce que vous y verrez (styles vestimentaires, environnements, objets culturels tels que tipis, fusils, membres de la famille qui sourient ou ont un visage sérieux).

Dans la mesure du possible, copiez et collez les photos dans un fichier électronique. Faites le point sur vos observations.

PRÉDICTIONS	RÉFLEXIONS

Remarque : Vous trouverez une version de plus grande dimension de cette carte en couleur en consultant le lien de la référence en bas de page.



Reproduction de http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/a/a5/Langs_N.Amer.png en vertu des conditions de la licence générique 2.0 de Creative Commons.

Autonomie gouvernementale autochtone

Les cultures autochtones se gouvernent d'elles-mêmes depuis des siècles. Les peuples autochtones ont également un long passé d'établissement de traités. Les traités étaient utilisés longtemps avant l'arrivée des premiers commerçants de fourrures européens en Amérique du Nord. Les peuples autochtones négociaient des traités pour régler des disputes territoriales et mettre fin aux guerres.

Après l'arrivée des colons européens, les peuples autochtones ont signé une série de traités. Les conditions écrites de ces traités stipulaient clairement qu'un transfert de territoires sous forme de renonciation territoriale avait eu lieu. D'un point de vue autochtone traditionnel culturel et spirituel, la terre ne peut être ni achetée, ni vendue. Les peuples autochtones considéraient la terre en termes spirituels. Ils se voyaient comme gardiens et non pas propriétaires de la terre.

Examinez les courants historiques canadiens en identifiant au moins trois points de vue divergents entre les peuples autochtones, les nouveaux Canadiens et le gouvernement (par ex., le spiritualisme, l'éducation des enfants, l'éducation).

Avant la colonisation	
1.	
2.	
3.	
Début du colonialisme	
1.	
2.	
3.	
Techniques d'assimilation	
1.	
2.	
3.	

Partie 1 : La loi

Dans ce tableau, identifiez les premières lois du Canada, le moment de leur adoption, ce qu'elles stipulaient et quel était leur but ultime.

Loi	Année d'adoption	Stipulations	Objectif
Proclamation royale			
Acte pour encourager la civilisation graduelle			
<i>Acte de l'Amérique du Nord britannique</i>			
Politique nationale			
« <i>Homestead Act</i> »			

Partie 2 : Les exécuteurs

Dans ce tableau, dressez la liste des différentes personnes qui exécutaient la loi. Nommez le titre de leur poste, leurs responsabilités et leur supérieur.

Titre du poste	Description	Responsabilités principales	Superviseur ou supérieur

- 1831 : *Mohawk Indian Residential School* ouvre ses portes à Brantford, Ontario. Ce pensionnat deviendra celui ayant eu la période d'activité la plus longue, ses portes ayant fermé en 1969.
- 1842 : *La Commission Bagot* recommande l'établissement de pensionnats centrés sur le travail agricole, situés loin de l'influence parentale.
- 1847 : *L'étude Egerton Ryerson* sur l'éducation des Indiens recommande la création d'écoles industrielles basées sur la religion et financées par le gouvernement.
- 1857 : *L'Acte pour encourager la civilisation graduelle*, visant l'assimilation des Autochtones par l'éducation, devient une politique officielle. Les pensionnats et les écoles industrielles sont établis à travers le Canada, surtout dans l'Ouest, dans le but de « tuer l'Indien dans l'enfant ».
- 1860 : L'administration des *Affaires indiennes* est transférée du gouvernement impérial à la Province du Canada.
- 1860 : Établissement de la politique nationale, du « *Homestead Act* » et de la GRC pour faciliter le contrôle de l'Ouest par le gouvernement Macdonald.
- 1867 : *Acte de l'Amérique du Nord britannique*.
- 1876 : *Première Loi sur les Indiens*.
- 1879 : Le Rapport Davin soumis à Sir John A. Macdonald, présente treize recommandations concernant l'administration des écoles industrielles-pensionnats.
- 1892 : Le gouvernement fédéral et les églises établissent des relations de partenariat officielles pour assurer le fonctionnement des écoles pour les Indiens.
- 1907 : Le *Rapport Bryce* rapporte de nombreuses irrégularités ou lacunes de l'inspecteur médical en chef des Affaires indiennes dans ces écoles.
- 1920 : Duncan Campbell Scott, surintendant général adjoint des Affaires indiennes, rend la fréquentation des pensionnats indiens obligatoire pour tous les enfants de 7 à 15 ans. Les enfants étaient pris de force de leurs familles par des prêtres, des agents des Indiens et des policiers.
- 1931 : Il existe 80 pensionnats indiens au Canada.
- 1940 : Le gouvernement commence à prendre des mesures pour l'intégration de l'éducation autochtone et non autochtone.
- 1944 : Les hauts fonctionnaires des Affaires indiennes sont en faveur d'un changement de politique, recommandant plutôt les écoles de jour que les pensionnats.
- 1948 : Il existe 72 pensionnats autochtones comptant 9 368 élèves.

- 1958 : Les inspecteurs régionaux des Affaires indiennes recommandent l'abolition des pensionnats.
- 1969 : Le partenariat entre le gouvernement et les églises prend fin. Le gouvernement prend le contrôle du système des pensionnats et commence le transfert de cette responsabilité aux bandes indiennes.
- 1970 : Blue Quills est le premier pensionnat à être transféré à une bande.
- 1973 : À cette date, plus de 150 000 élèves ont fréquenté les pensionnats autochtones.
- 1979 : Il reste 12 pensionnats, comptant 1 899 élèves.
- 1980 : Les élèves des pensionnats indiens commencent à révéler les mauvais traitements sexuels et autres sévices dont ils ont été victimes dans les pensionnats.
- 1996 : Le dernier pensionnat administré par le gouvernement fédéral, Gordon Residential School, ferme ses portes en Saskatchewan.

Reproduction autorisée du *Rapport annuel 2006 de la Fondation autochtone de guérison*.
<www.ahf.ca/downloads/annual-report-2006.pdf>

LIGNE DE TEMPS CONDENSÉE DES ÉVÉNEMENTS**17^e siècle : La première école de missionnaires est établie près de Québec, 1620-1629**

- 1831 : Mohawk Indian Residential School ouvre ses portes à Brantford, Ontario. Ce pensionnat deviendra celui ayant eu la période d'activité la plus longue, ses portes ayant fermé en 1969
- 1842 : La Commission Bagot recommande l'établissement de pensionnats centrés sur le travail agricole, situés loin de l'influence parentale
- 1847 : L'étude Egerton Ryerson sur l'éducation des Indiens recommande la création d'écoles industrielles basées sur la religion et financées par le gouvernement
- 1857 : Acte pour encourager la civilisation graduelle

Années 1850-1860 : L'assimilation des Autochtones par l'éducation devient une politique officielle

- 1860 : L'administration des Affaires indiennes est transférée du gouvernement impérial à la Province du Canada
- 1867 : Acte de l'Amérique du Nord britannique
- 1869 : Acte pour encourager le civilisation graduelle des Indiens
- 1876 : Première *Loi sur les Indiens*
- 1879 : Le rapport de Nicholas Flood Davin soumis à Sir John A. Macdonald présente treize recommandations concernant l'administration des écoles industrielles-pensionnats

Années 1860-1870 : Établissement de la politique nationale du « Homestead Act » et de la GRC pour faciliter le contrôle de l'Ouest par le gouvernement Macdonald

- 1892 : Le gouvernement fédéral et les églises établissent des relations de partenariat officielles pour assurer le fonctionnement des écoles pour les Indiens
- 1907 : Le Rapport Bryce rapporte de nombreuses irrégularités ou lacunes de l'inspecteur médical en chef des Affaires indiennes dans ces écoles
- 1920 : Duncan Campbell Scott, surintendant général adjoint des Affaires indiennes rend la fréquentation des pensionnats indiens obligatoire
- 1944 : Les hauts fonctionnaires des Affaires indiennes sont en faveur d'un changement de politique, recommandant plutôt les écoles de jour que les pensionnats

Années 1940-1950 : Le gouvernement commence à prendre des mesures pour l'intégration de l'éducation autochtone et non autochtone

- 1958 : Les inspecteurs régionaux des Affaires indiennes recommandent l'abolition des pensionnats
- 1969 : Le partenariat entre le gouvernement et les églises prend fin. Le gouvernement prend le contrôle du système des pensionnats et commence le transfert de cette responsabilité aux bandes indiennes
- 1970 : Blue Quills est le premier pensionnat à être transféré à une bande
- 1989 : Révélation des mauvais traitements infligés aux élèves de l'orphelinat Mount Cashel

Années 1980-1990 : Environ une douzaine de pensionnats indiens sont gérés par des bandes; un pensionnat est géré par le gouvernement à la demande d'une bande; graduellement, les pensionnats ferment; le dernier pensionnat géré par le gouvernement ferme ses portes en 1996 et le dernier pensionnat géré par une bande, en 1998.

- 1991 : Le Cariboo Tribal Council publie *Impact of the Residential School*; Phil Fontaine parle publiquement des sévices qu'il a subis dans les pensionnats indiens
- 1986-1994 : Les églises présentent leurs excuses pour leur rôle dans les pensionnats indiens : Église Unie (1986), Oblats de Marie-Immaculée (1991), Église anglicane (1993), Église presbytérienne (1994)
- 1996 : Le Chapitre 10 du premier volume du Rapport final de la CRPA concerne les pensionnats indiens
- Janvier 1998 : La déclaration du gouvernement sur Rassembler nos forces-Plan d'action pour les peuples autochtones du Canada comprend un fond de guérison de 350 millions de dollars. La FADG est établie le 31 mars 1998 pour gérer ces fonds
- 2002 : Le gouvernement annonce un cadre de Mode alternatif de résolution des conflits pour offrir une indemnisation aux résidents des pensionnats indiens
- 2006 : Le gouvernement signe la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens en présence des avocats de survivants, de représentants des Premières nations, des Inuits et des entités religieuses
- 2008 : Le gouvernement crée la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens



Reproduite sous les conditions de reproduction non commerciale, tel que cité dans http://www.atlas.gc.ca/site/francais/maps/reference/national/hist_treaties

Assiniboia (Winnipeg)

Birtle

Brandon

Churchill Vocational Centre

Cross Lake (St. Joseph's, Jack River Annex – a précédé Notre Dame Hostel)

Dauphin (McKay)

Elkhorn (Washakada)

Fort Alexander (Pine Falls)

Guy (Guy Hill, Clearwater, Le Pas, anciennement Sturgeon Landing, SK)

Mackay (Le Pas, remplacé par Dauphin)

Norway House United Church

Notre Dame Hostel (Norway House Roman Catholic, Jack River Hostel, a remplacé Jack
River Annex à Cross Lake)

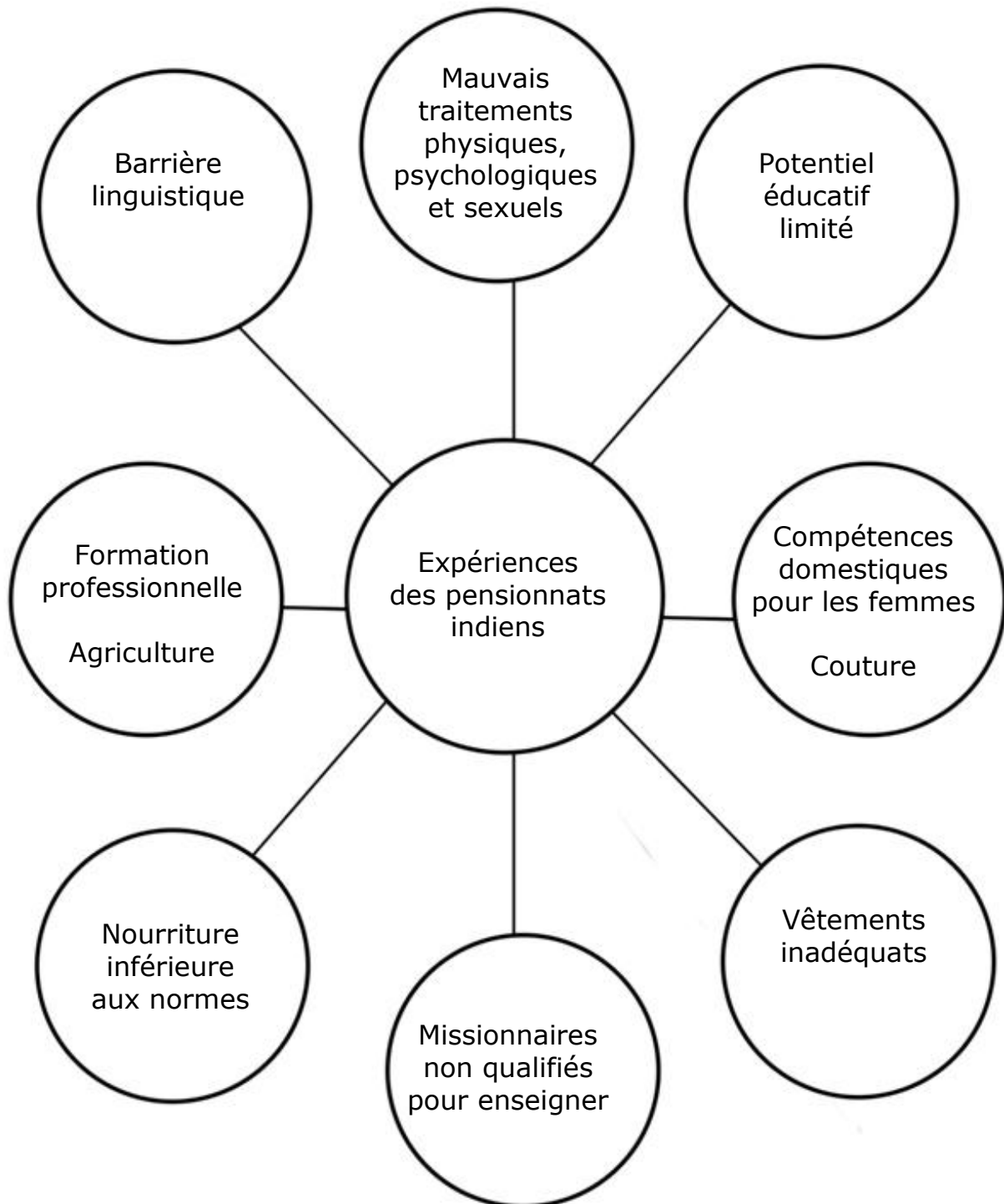
Pine Creek (Camperville)

Portage-la-Prairie

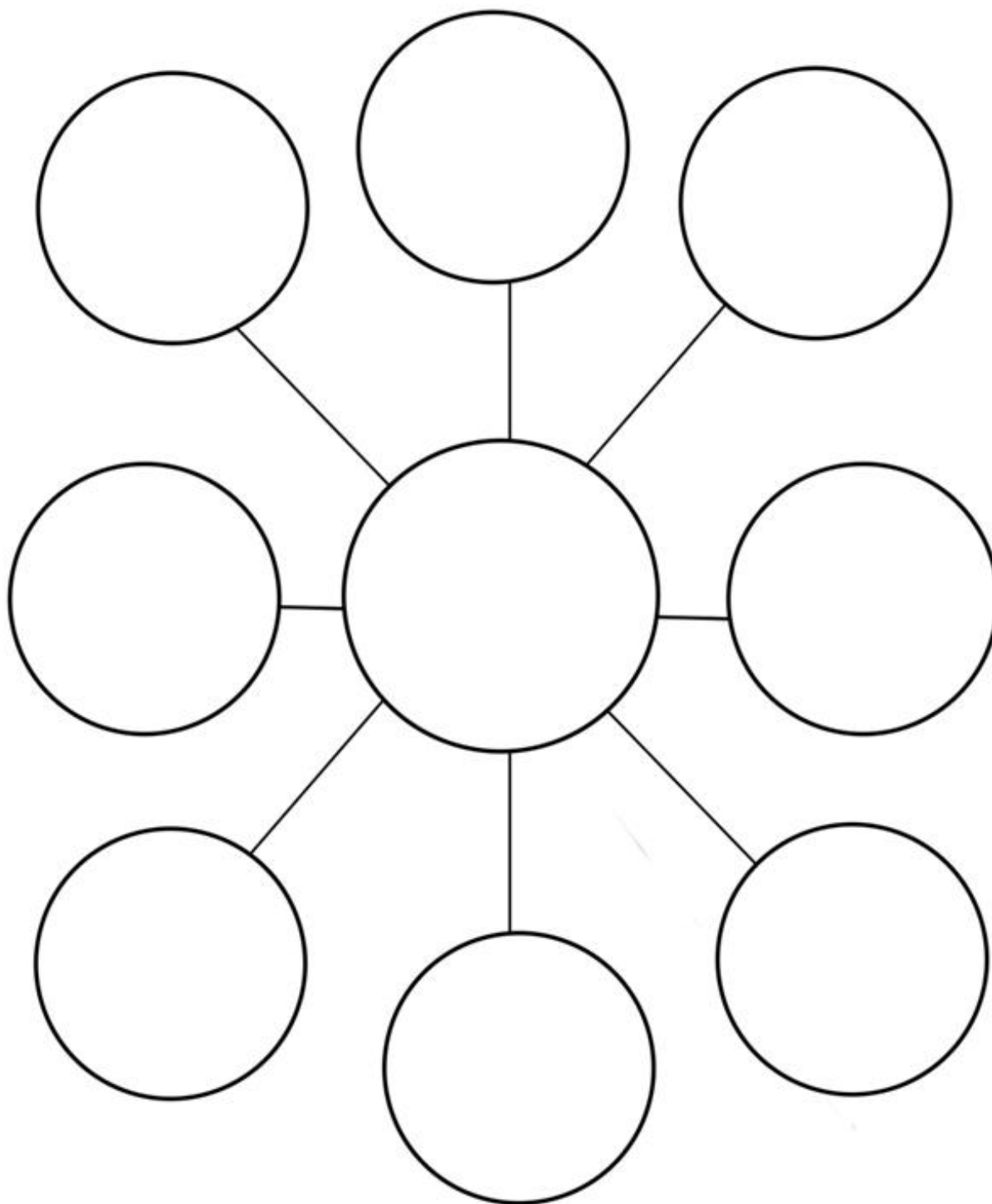
Sandy Bay

La toile conceptuelle est une manière visuelle d'organiser ses idées. L'idée principale est placée dans le cercle central. Les cercles qui l'entourent contiennent les idées secondaires. Commencez par inscrire l'idée principale au milieu et procédez vers l'extérieur pour montrer comment l'idée a évolué.

Voici un exemple pour vous mettre sur la bonne voie.



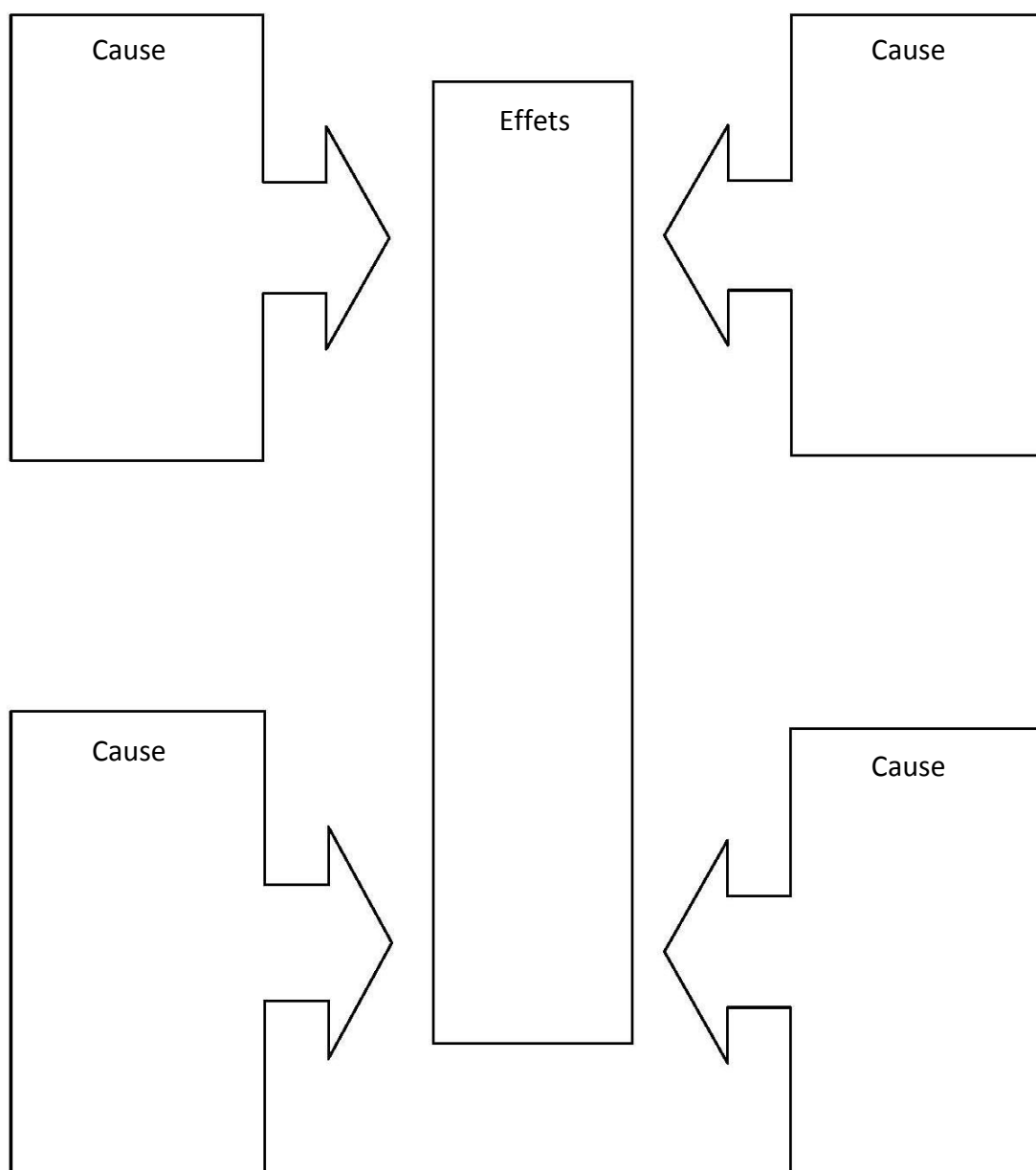
La toile conceptuelle est une manière visuelle d'organiser ses idées. L'idée principale est placée dans le cercle central. Les cercles qui l'entourent contiennent les idées secondaires. Commencez par inscrire l'idée principale au milieu et procédez vers l'extérieur pour montrer comment l'idée a évolué.

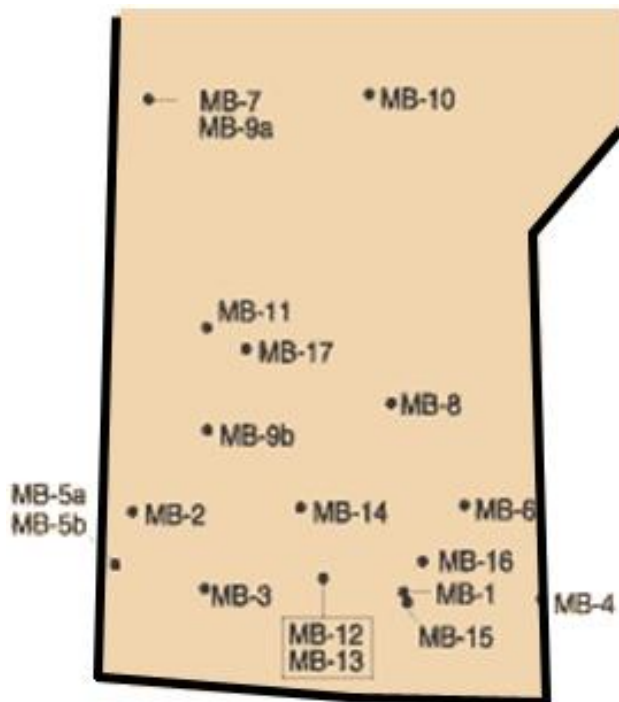


Un tableau reliant les causes à leurs effets est un moyen utile d'examiner le lien entre des variables. Il est parfois pratique de dresser le tableau après avoir déterminé les variables.

Essayez d'utiliser ce tableau pour montrer le lien entre les quatre Églises et les pensionnats indiens.

Utilisez des flèches ou des mots supplémentaires pour transmettre une signification ou retournez la page pour créer votre propre tableau!





1 Assiniboia IRS (CR) Winnipeg; ouverture en 1957; fermeture en 1973

2 Birtle IRS (PB) Birtle; ouverture en 1889; fermeture en 1975

3 Brandon Industrial School (MD); Brandon; ouverture en 1892; est devenue un pensionnat indien en 1923; fermeture en 1975

4 Cross Lake IRS (Norway House Roman Catholic IRS) (CR) Cross Lake; ouverture en 1915; fermeture en 1942

5a Elkhorn IRS (Elkhorn Industrial School; Washakada IRS) (AN); ouverture en 1888; fermeture en 1919

5b Elkhorn IRS (Washakada IRS) (AN); ouverture en 1925; fermeture en 1949

6 Fort Alex IRS (CR) Fort Alex; ouverture en 1906; fermeture en 1970

7 Guy Hill IRS (CR) Le Pas; ouverture en 1955; fermeture en 1974

8 Lake St. Martin IRS (AN) Fisher River; ouverture en 1874; nouvelle école construite en 1948; fermeture en 1963

9a MacKay IRS (AN) Le Pas; ouverture en 1915; fermeture en 1933

9b MacKay IRS (AN) Dauphin; ouverture en 1955; fermeture en 1980

10 Norway House Methodist IRS (MD) Norway House; ouverture en 1900; fermeture en 1974

11 Pine Creek IRS (Camperville IRS) (CR) Camperville; ouverture en 1891; fermeture en 1971

12 Portage la Prairie Methodist IRS (MD) Portage-la-Prairie; ouverture en 1896; fermeture en 1975

13 Portage la Prairie Presbyterian IRS (PB) Portage-la-Prairie; ouverture en 1895; fermeture en 1950

14 Sandy Bay IRS (CR) Sandy Bay First Nation; ouverture en 1905; fermeture en 1970

15 St. Boniface Industrial School (CR) Saint-Boniface; ouverture en 1891; fermeture en 1909

16 St. Paul's Industrial School (St. Rupert's Land Industrial School) (AN) Selkirk County; ouverture en 1886; fermeture en 1906

17 Waterhen IRS (RC) Waterhen; ouverture en 1890; fermeture en 1900

Confession religieuse :

(AN) Église anglicane

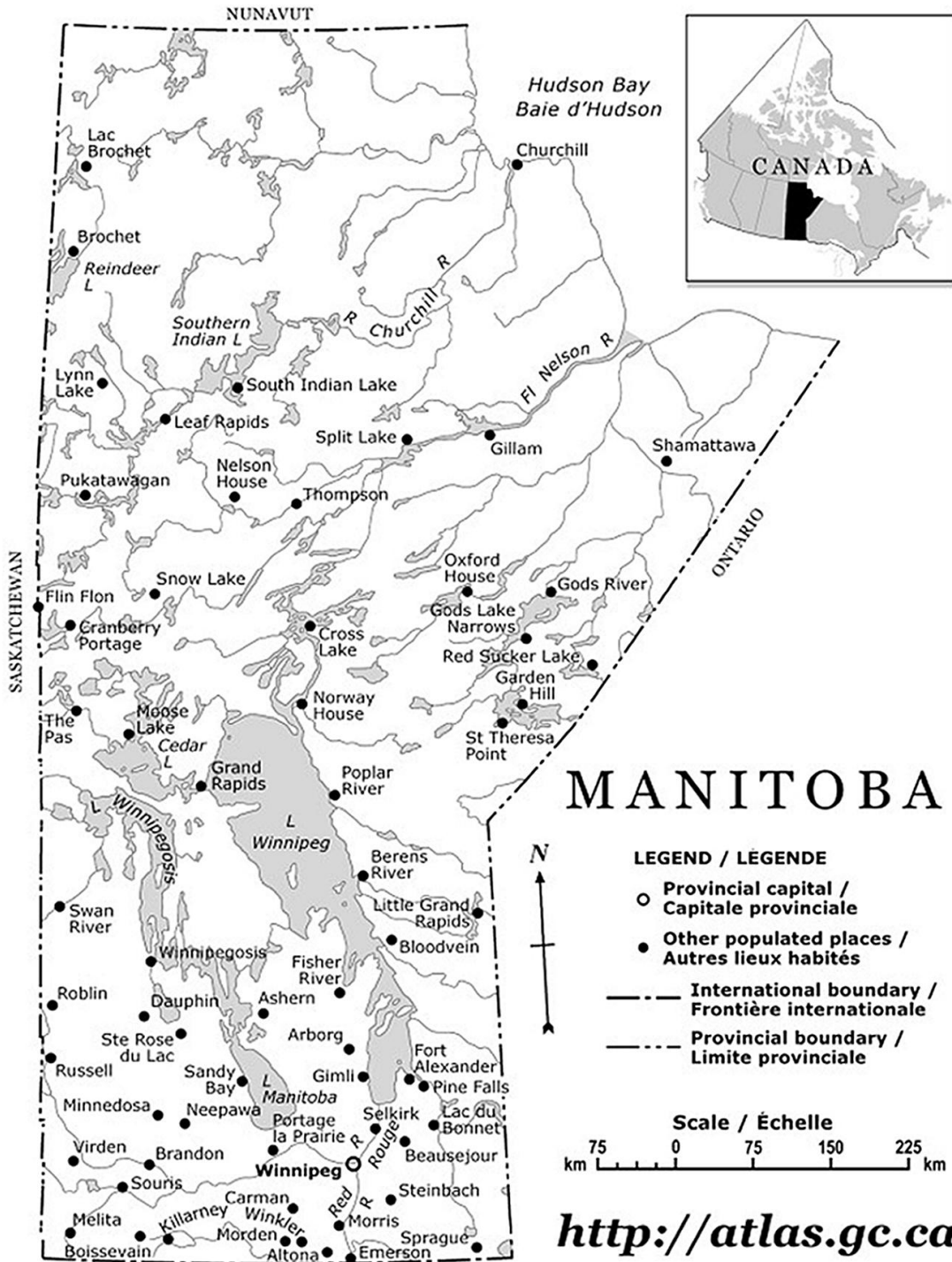
(BP) Baptiste

(MD) Méthodiste

(PB) Église presbytérienne

(RC) Église catholique romaine

(UC) Église Unie



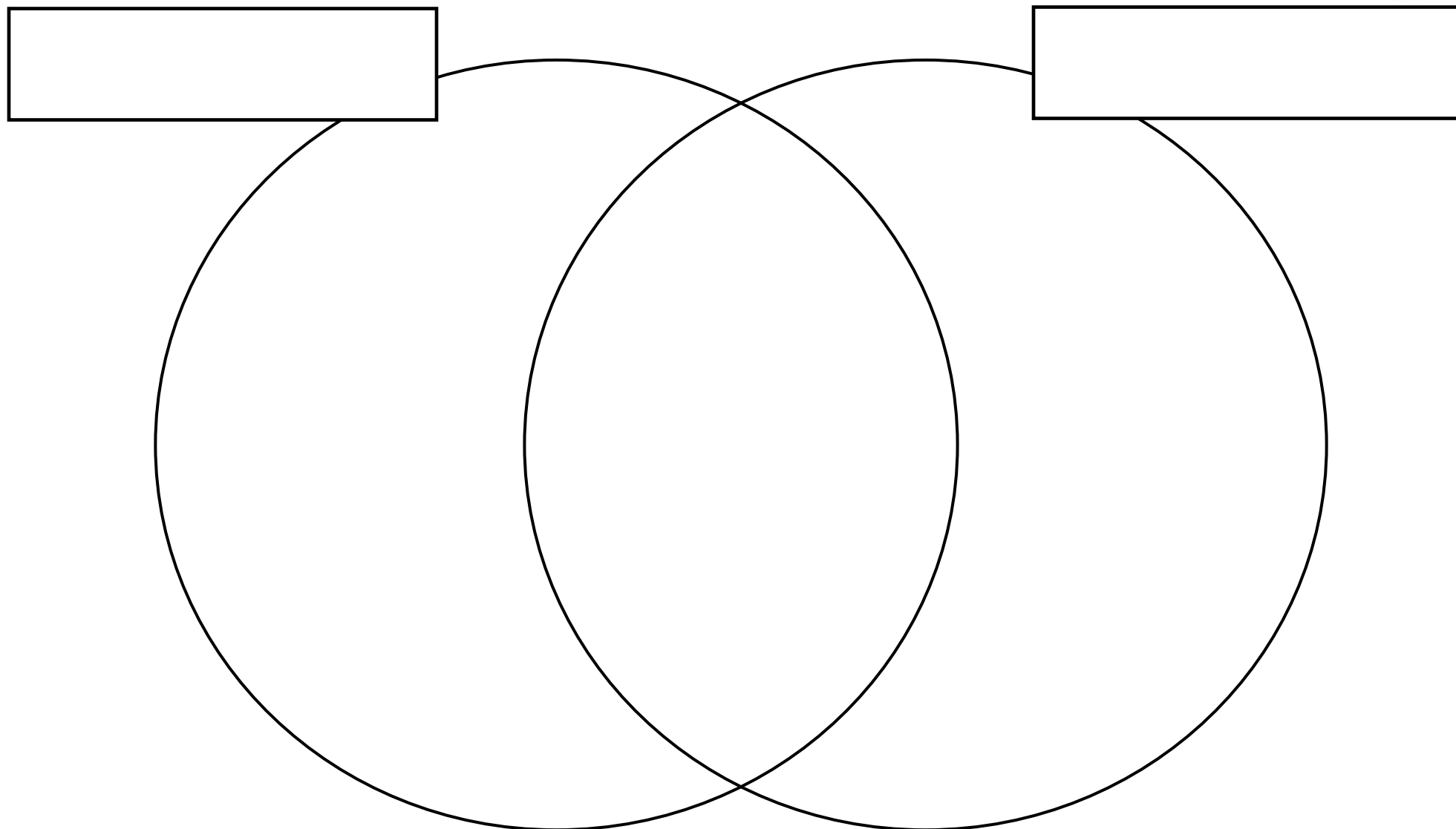
UNITED STATES OF AMERICA
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

© 2002. Her Majesty the Queen in Right of Canada, Natural Resources Canada.
Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Ressources naturelles Canada.

Tiré de : http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/reference/outlineprov_ter/man_outline_names

TABLEAU DE COMPARAISON DES PENSIONNATS INDIENS

Birtle		Presbytérien	Avant		
Birtle		Méthodiste/Église			
Birtle		Catholique			
Brandon	Brandon Industrial	Méthodiste	Avant		~170
Camperville		Catholique			Élèves transférés au pensionnat Assiniboia
Churchill	Vocational Centre				North & South Baffin, Keewatin
Cross Lake	St. Joseph's	Catholique		1930	(A brûlé dans un incendie)
Dog Creek	Elkhorn Institute	Anglican	Avant		
Fort Alex (Sandy Bay?)		Catholique	Avant 1931		
Fort Pelly					
	Guy Hill				
MacKay		Anglican	Avant		
Middlechurch		Anglican	Avant		
Montreal Lake					
Norway House	Norway House School	Méthodiste	Avant	Après	
Norway House	Notre Dame Hostel	Catholique			
Pine Creek		Catholique	Avant		
Portage-la-Prairie		Presbytérien	1886	1958	21 en 1895
	Red River Mission	Anglican	1820	1833	10 en 1820; Cri, Assiniboine, Ojibwa
Selkirk	Rupert's Land Industrial	Anglican	Avant		
Le Pas		Catholique			
The Pas	The Pas Anglican	Anglican	Avant		
Waterhen					
Winnipeg	Assiniboia Hostel	Catholique	Avant		Pine Falls, Fort Alexander, Le Pas,



Partie 1 : En adoptant une perspective historique, interprétez le passé tel que les personnes de l'époque l'auraient vécu.

Voici l'énoncé d'une survivante manitobaine :

J'ai commencé l'école à l'âge de cinq ans. Ma mère est décédée, alors je ne retournais pas chez moi l'été. Je suis allée à l'école avec des frères, mais je ne les connaissais pas. Nous n'avions pas le droit d'avoir des contacts. Quand j'ai eu ma propre famille, j'ai appris à aimer mes enfants. Tout n'était pas négatif. J'ai appris à nettoyer une maison et à faire la cuisine.

Décrivez pourquoi et comment cette survivante considère que de son expérience « tout n'était pas négatif ».

Partie 2 : En tenant compte du fait que des jugements de valeur ont influencé les récits historiques de l'expérience des pensionnats indiens, qu'est-ce que les énoncés suivants révèlent au sujet de la vie?

Être Autochtone était un désavantage quand j'étais petite. Si on pouvait, on niait son héritage pour être capable d'obtenir un emploi.

Il est difficile de parler de nos expériences; nous ne discutons jamais des effets des pensionnats. Nous n'en parlons jamais.

Partie 3 : Trouvez trois citations de la vidéo et résumez les points de vue des survivants.

1

2

3

« Les survivants des pensionnats indiens ont choisi de sauver leur propre vie; c'est probablement la chose la plus brave qu'une personne puisse faire. Parfois, les événements, comme les horreurs des pensionnats indiens, nous sont imposés; le choix de la personne c'est de décider de survivre ou non. »

– Gandoox, Aîné Tsimshian

« Vous n'abandonnez pas vos habitudes oisives et vagabondes pour permettre à vos enfants de recevoir une éducation. Nous avons donc établi que vos enfants seraient envoyés dans des écoles où ils oublieront leurs habitudes autochtones pour recevoir toute l'instruction nécessaire dans les arts de la vie civilisée et devenir comme leurs frères blancs. »

– Surintendant indien, P.G. Anderson, 1846, p. 53

« Pour que ces écoles réussissent, elles ne doivent pas être situées près des bandes; pour éduquer correctement les enfants, nous devons les séparer de leur famille. Certaines personnes diront peut-être que c'est une dure mesure, mais si nous voulons les civiliser, c'est ce que nous devons faire. »

– *Un ministre fédéral*, 1883, dans J. R. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens: A History of Indian-White Relations in Canada*, 1989, p. 298

En 1920, Scott a dit : « Je veux me débarrasser du problème indien. Notre objectif est de continuer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul Indien au Canada qui ne soit pas absorbé. C'est une race étrange et en déclin... prête à se lancer dans des danses furieuses à tout moment; dans des orgies sauvages et désespérées. »

« Scott se considérait comme le Kipling du Canada. Il avait peut-être les mêmes vices que Kipling, mais n'avait pas son intelligence ni son ironie; pour Scott, les indigènes étaient des races inférieures et sans loi. Ses écrits, qui étaient admirés à son époque, semblent maintenant être un bric-à-brac édouardien : pesant, solennel et d'une étroitesse sans bornes.... Une courte phrase est particulièrement révélatrice : "L'altruisme est absent de la personnalité indienne." Seule une personne profondément ignorante, pleine de préjugés ou les deux peut avoir écrit cette phrase. »

– Ronald White, *Stolen Continents*, p. 321

« L'éducation passait traditionnellement par exemple, l'expérience et les récits. Le principe directeur était le respect et l'acceptation totale de la personne qui apprenait, et le fait que l'apprentissage était un processus continu, de la naissance à la mort. C'était une continuité sans interruption. Sa nature était comme une fontaine qui donne de l'eau de plusieurs couleurs et de plusieurs saveurs, et que l'on peut boire en quantité aussi petite ou aussi grande qu'on le désire, quand on le veut. L'enseignement respecte strictement le caractère sacré de la vie, qu'elle soit humaine, animale ou végétale. »

– Art Solomon, Ancien Ojibwa, Survivant d'un pensionnat indien

« Si l'on tient compte du coût élevé de l'assimilation par l'éducation et qu'on décide que le processus était trop long et onéreux pour être maintenu, le gouvernement a échoué en ne fournissant pas assez de fonds pour remplir les promesses des traités. Cette omission a entraîné des débats animés entre l'Église et l'État en ce qui concerne le financement de la construction et de l'administration des pensionnats indiens. Le gouvernement canadien et les diverses Églises, qui en avaient assez des Indiens, des écoles et de leurs partenaires gouvernementaux, se sont entendus sur des contrats financiers. Puisque les missionnaires étaient encore les éducateurs les moins chers au pays, l'éducation des Autochtones est restée entre leurs mains pendant presque cent ans après la signature des traités. »

– J. Ennamorato, *Sing the Brave Song*

« C'est un fait reconnu que les enfants indiens perdent leur résistance naturelle aux maladies par la cohabitation très rapprochée dans les pensionnats et qu'ils meurent à un rythme plus rapide que dans leurs villages. Mais cela ne justifie pas un changement dans la politique du ministère, qui vise une résolution finale à notre problème indien. »

– Duncan Campbell Scott

Hector Langevin prêche le fait que « pour que ces écoles réussissent [en termes d'intégration], nous ne devons pas les placer trop près des bandes; pour éduquer correctement les enfants, nous devons les séparer de leur famille. »

– J. Ennamorato, *Sing the Brave Song*, p. 47

Il y avait des rivalités considérables entre les Églises anglicane, catholique, méthodiste et presbytérienne. Un anglican parle des Ojibwa comme étant biaisés : « Leurs préjugés en faveur des catholiques sont si flagrants... ils reçoivent le crucifix, le chapelet et autres momeries... [et] au lieu de l'Évangile... ils prient comme ils avaient l'habitude de le faire avec leur sac de médecine. »

– J. Ennamorato, *Sing the Brave Song*, p. 73

Traduction libre de <www.shannonthunderbird.com/residential_schools>.

L'Étude Ryerson de 1847, exécutée à la demande de l'assistant surintendant général des Affaires indiennes, est devenue le modèle pour la construction des pensionnats indiens.

Le Rapport Davin de 1879 (intitulé « Rapport sur les écoles industrielles pour les Indiens et les Métis », exécuté à la demande de Sir John A. Macdonald, a conduit au financement public du système des pensionnats indiens au Canada.

Le Rapport Bryce de 1907, préparé par l'inspecteur médical en chef P.H. Bryce, a révélé au ministère des Affaires indiennes de nombreuses failles des pensionnats.

Rapport	Date	Exécuté à la demande de :	Objectif
Étude Ryerson			
Rapport Davin			
Rapport Bryce			

Le Livre blanc (1969) était l'exposé de principes canadiens dans lequel le ministre des Affaires indiennes de l'époque, Jean Chrétien, proposait l'abolition de la *Loi sur les Indiens*, le rejet des revendications territoriales et l'assimilation des peuples des Premières nations dans la population canadienne.

Le Livre rouge (1971) était la réponse de Harold Cardinal et des chefs indiens de l'Alberta. Il expliquait l'opposition généralisée de tous les Indiens inscrits du Canada au Livre blanc. Le premier ministre Trudeau et les Libéraux ont commencé à prendre leurs distances par rapport au Livre blanc, particulièrement après la décision prise dans l'affaire Calder en 1973.

Wahbung (1971) était un effort collectif des nations Déné, Dakota, Cri, Oji-Cri et Ojibwa, de la Manitoba Indian Brotherhood et des First Nations of Manitoba. Ils ont présenté leurs positions et leurs recommandations sur un grand nombre de questions de politiques en formant un front uni.

Livre blanc			
Livre rouge			
Wahbung			

Les groupes politiques autochtones ont été créés en réaction aux politiques gouvernementales. Les Autochtones se servent de ces groupes pour négocier avec les différents niveaux de gouvernement et pour exercer des pressions afin de protéger leurs intérêts.

Le premier groupe politique national à voir le jour était le Grand conseil des Indiens de l'Ontario et du Québec. Son association avec le ministère des Affaires indiennes faisait dire à certains qu'il se laissait mener par le Ministère.

La « League of Indians » est la deuxième association nationale créée explicitement pour représenter les intérêts des Autochtones. Au cours d'une réunion du grand conseil des Mohawks tenue à Oshweken en 1918, la loi Oliver (concernant la vente de terres autochtones) avait fait l'objet de vives critiques. Les membres des Premières Nations ont alors décidé de se doter d'un groupe politique d'envergure nationale pour défendre leurs intérêts. Ils ont élu un président, Frederick Ogilvie Loft (un Mohawk canadien), puis l'ont chargé de créer le groupe en question.

Un premier congrès de fondation, tenu à Sault-Sainte-Marie en 1919, a été suivi par d'autres congrès au Manitoba en 1920, en Saskatchewan en 1921, en Alberta en 1922, en Ontario en 1925 et en Saskatchewan en 1928.

En 1931, plus de 1 300 membres des Premières nations de la Saskatchewan et de l'Alberta sont allés à Saddle Lake, en Alberta, assister à un congrès de la « League of Indians ». Un an plus tard, les membres de la « Western League of First Nations » ont tenu des congrès à la réserve de Poundmaker, en Saskatchewan, et à Duffield, en Alberta. À la suite de ces congrès, les membres des Premières nations ont créé la Alberta League et la Saskatchewan League. En 1938, des conflits entre les dirigeants provinciaux ont divisé les deux groupes. La « Alberta League » a cessé d'exister en 1942, pour reprendre vie plus tard sous le nom de Indian Association of Alberta.

En 1915, la « Allied Tribes of British Columbia » était créée afin d'appuyer les revendications territoriales des Nisga'a.

Autres associations provinciales qui ont été créées :

- Manitoba Indian Brotherhood;
- Indian Association of Alberta;
- Federation of Saskatchewan Indians.

Le dénominateur commun à la fondation de ces groupes était la reconnaissance de problèmes communs. Ces problèmes étaient liés aux revendications territoriales des Autochtones et au refus d'Ottawa d'autoriser les conseils de bande à négocier avec le gouvernement fédéral (*Loi sur les Indiens*, article 141, 1927).

Extrait de l'article 141 :

Toute personne qui, sans le consentement du surintendant général, demande par écrit, reçoit, obtient, sollicite ou exige d'un Indien tout paiement ou contribution ou promesse de paiement ou de contribution afin de lever ou de fournir des fonds pour présenter en justice une réclamation au nom de la tribu ou de la bande à laquelle elle appartient ou qu'elle représente, ou pour obtenir réparation ou des fonds pour ladite tribu ou bande, sera reconnue coupable d'une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité et devra payer une amende d'au moins cinquante dollars et ne dépassant pas deux cents dollars pour chaque infraction, ou aller en prison pour une période maximale de deux mois.

La Loi empêchait en fait les dirigeants des Premières nations de lever des fonds parmi les Autochtones pour défendre les intérêts de leur peuple à Ottawa. Cette partie de la Loi ainsi que d'autres articles réduisaient au silence toute une partie de la population canadienne.

Voici quelques associations autochtones nationales de l'époque contemporaine :

- Créé en 1943, le North American Indian Brotherhood (la première association autochtone nationale) est devenu le Conseil national des Indiens en 1961, la Fraternité des Indiens du Canada en 1968, puis l'Assemblée des Premières nations (APN) en 1980.

Le rôle de l'APN est :

- de regrouper tous les groupes politiques provinciaux formés d'Indiens inscrits
 - de devenir un groupe de pression
 - de coordonner la révision de la *Loi sur les Indiens*
 - de recevoir des fonds du ministère des Affaires indiennes et du Nord, maintenant appelé Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
- Voici quelques faits saillants de l'histoire de la Fraternité des Indiens du Manitoba :
 - se réorganise en 1980 pour devenir la Confédération des Quatre Nations
 - devient la Confédération des Premières Nations avec une structure et un mode de fonctionnement similaires à ceux d'un conseil tribal
 - devient un nouveau groupe provincial en 1988 pendant la conférence annuelle des chefs membres de l'Assemblée des chefs du Manitoba
 - Faits saillants de l'histoire du Conseil national des Autochtones du Canada :
 - fondation en 1971
 - les Associations de Métis provinciales deviennent membres du Conseil (l'association manitobaine se retire à la fin des années 1970)
 - exerce des pressions pour défendre les droits des Métis et prépare des études et des propositions
 - confrontation avec le MAIN qui refuse de reconnaître ses obligations envers les Métis et les Indiens non inscrits
 - Fonds reçus du Secrétariat d'État

En 1994, le Conseil national des Autochtones du Canada est devenu le Congrès des peuples autochtones qui représente 750 000 Autochtones vivant à l'extérieur des réserves.

- Faits saillants survenus récemment au Manitoba :
 - création de la Métis Confederacy pour faire concurrence à la Manitoba Métis Federation (MMF)
 - création de l'Assemblée des chefs du Manitoba qui représente tous les chefs des Premières nations du Manitoba
 - tenue de toutes les conférences des chefs
 - adoption d'un nouveau style de gestion à la Manitoba Métis Fédération (MMF) afin que l'organisme réponde davantage aux besoins de ses membres

Source : Éducation et formation professionnelle Manitoba. *Études autochtones : Document cadre à l'usage des enseignants des années secondaires (S1-S4)*. Winnipeg, Manitoba : Éducation et formation professionnelle Manitoba, 1998. 1.16-1.18

Identifiez l'histoire des groupes politiques autochtones.

1. Avant de lire la feuille d'information (FR 2.1.3), identifiez sur ce tableau les dirigeants à la fois provinciaux et fédéraux que vous connaissez déjà.
2. Utilisez MB pour indiquer les représentants manitobains et CA pour indiquer les représentants canadiens.
3. Lisez la feuille d'information (FR 2.1.3) sur l'histoire des groupes politiques autochtones.
4. Ajoutez les renseignements supplémentaires au tableau.
5. Pour plus d'information, faites des recherches sur les sites Web du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial approprié.

	Premières nations	Métis	Inuits
1900			
1920			
1940			
1960			
1980			
2000			
2020			

Identifiez les dirigeants autochtones du passé, du présent et de l'avenir.

1. Avant de lire la feuille d'information (FR 2.1.3), identifiez sur ce tableau les dirigeants que vous connaissez déjà.
2. Faites la liste des dirigeants nationaux dans la colonne CA (pour canadien).
Faites la liste des dirigeants provinciaux dans la colonne MB (pour manitobain).
3. Commencez avec la liste fournie des dirigeants politiques autochtones.
4. Ajoutez des renseignements historiques supplémentaires dans le tableau.
5. Pour plus d'information, consultez les sites Web du fédéral et de la province.

		Premières nations		Métis		Inuits	
Passé							
	Présent						
Futur							
		CA	MB	CA	MB	CA	MB

<i>Leaders du passé</i>		
Big Bear	Cri	Chef
Amy Clemons	Ojibwa	Activiste, Ancien
Dave Courchene, Sr.	Ojibwa	Dirigeant politique
Gabriel Dumont	Métis	
Adam Dyck	Cri	Chef héréditaire, Ancien
Peguis	Ojibwa	Chef
Poundmaker	Cri	Chef
Pontiac	Ottawa	
Louis Riel	Métis	Dirigeant politique
Sitting Bull	Dakota	Chef spirituel
Ernest Tootoosis	Cri	Chef spirituel, Ancien
<i>Leaders actuels</i>		
Yvon Dumont	Métis	Dirigeant politique
Ivy Chaske	Dakota	Activiste
George Erasmus	Déné	Dirigeant politique
Phil Fontaine	Ojibwa	Dirigeant politique
Eljiah Harper	Cri/Ojibwa	Dirigeant politique
Verna Kirkness	Cri	Enseignante
Marion Ironquill Meadmore	Cri	Avocate
Ovide Mercredi	Cri	Dirigeant politique
Mary Richard (décédée)	Métis	Directrice de la Manitoba Association of Native Languages
Myles Richardson	Haida	Dirigeant politique
Murray Sinclair	Ojibwa	Juge en chef adjoint du Manitoba
Ahab Spence (décédé)	Cri	Dirigeant politique
Peter O'Chiese (décédé)	Ojibwa	Chef spirituel, chef héréditaire, Ancien
Tom Porter	Mohawk	Chef spirituel, chef de clan
Flora Zaharia	Sang	Enseignante

Reproduit de Éducation et Formation professionnelle Manitoba. *Études autochtones : Document cadre à l'usage des enseignants des années primaires (M-4)*. Winnipeg, Manitoba : Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1995.

ENDROIT	ANNÉE	PEUPLE	RAISON	RÉSULTAT
Cow Point	1970		Excavation d'un site sacré	
Caravane des peuples autochtones	1974		Les peuples autochtones voyagent de la Colombie-Britannique à Ottawa	S'est terminé en émeute, la police ayant attaqué un groupe de 1 000 Autochtones à l'édifice du Parlement
Commission Berger	1975	Déné	Protestation contre la construction du pipeline de la vallée de la Mackenzie	Le projet a été suspendu et un autre trajet a été choisi
Tuerie de Pine Ridge	1975	Oglala et Sioux	Protestation contre les mauvaises conditions de vie dans les réserves	Emprisonnement de Leonard Pelletier; Anna Mae Pictou-Aquash (Micmac) a été tuée
Projet Great Whale	1985	Cris de la baie James	Expansion du projet hydroélectrique	Les protestataires ont interrompu les audiences et l'expansion a été cessée
Accord du lac Meech	1987	Elijah Harper	Non-reconnaissance des peuples autochtones dans la nouvelle constitution	Amendement de la constitution
Barrage des Lubicon	1988	Cris Lubicon	Protestation contre l'accroissement de l'exploitation forestière et des sociétés pétrolières sur les terrains d'un cimetière	Publication d'un rapport par Amnistie Internationale demandant le respect des droits territoriaux
Crise d'Oka	1990	Mohawk	Raid policier d'un blocage routier pour protester contre l'expansion d'un terrain de golf sur les terres d'un cimetière	Confrontation de onze semaines impliquant 2 000 policiers et 4 500 soldats canadiens
Clayoquot Sound	1993	Tia-O-Qui-Aht et ses partisans	Protestation contre l'exploitation forestière sur les terres d'un ancienne forêt dense, blocage de l'accès aux sites d'exploitation forestière	12 000 personnes ont protesté et 850 ont été arrêtées; des gains considérables ont été réalisés
Ipperwash	1995	Réserve Stoney Pine	Prise de contrôle d'un parc sur les terres d'un cimetière sacré	Trois hommes ont été atteints par des balles et Dudley George a été tué
Gustafsen Lake	1995	Secwepemc	Siège d'un mois survenu lors de la tentative d'expulsion de danseurs de la Danse du Soleil	Procès d'un an
Burnt Church	2000	Micmac	Affirmation de leurs droits de pêche par des pêcheurs et blocage de la route menant au camp de pêche	La manifestation s'est terminée dans le calme un mois plus tard
Décision Powley	2003	Métis	Deux hommes ontariens se sont opposés aux accusations portées contre eux pour avoir exercé leur droit de chasse	La Cour suprême a invalidé la décision, réaffirmant le droit constitutionnel
Caledonia	2006	Six Nations	Occupation d'un chantier de construction dans le sud-ouest de l'Ontario pour une réclamation territoriale	Le gouvernement a reconnu la demande et racheté les terres des promoteurs du projet

ENDROIT	ANNÉE	PEUPLE	RAISON	RÉSULTAT
Cow Point	1970			
Caravane des peuples autochtones	1974			
Commission Berger	1975			
Tuerie de Pine Ridge	1975			
Projet Great Whale	1985			
Accord du lac Meech	1987			
Barrage des Lubicon	1988			
Crise d'Oka	1990			
Clayoquot Sound	1993			
Ipperwash	1995			
Gustafsen Lake	1995			
Burnt Church	2000			
Décision Powley	2003			
Caledonia	2006			

Le texte suivant est tiré du rapport de la *Commission royale sur les peuples autochtones (1996)*.

Le Canada est le terrain d'essai d'une noble idée - l'idée selon laquelle des peuples différents peuvent partager des terres, des ressources, des pouvoirs et des rêves tout en respectant leurs différences. L'histoire du Canada est celle de beaucoup de ces peuples qui, après bien des tentatives et des échecs, s'efforcent encore de vivre côte à côte dans la paix et l'harmonie.

Cependant, sans justice, il ne peut y avoir ni paix, ni harmonie. C'est pour aider à rétablir une relation fondée sur la justice entre Autochtones et non-Autochtones au Canada, et pour proposer des solutions concrètes à des problèmes difficiles à résoudre, que la Commission royale sur les peuples autochtones a été établie. En 1991, quatre commissaires autochtones et trois commissaires non autochtones ont été chargés d'étudier les problèmes qui se posaient et de soumettre leurs conclusions au gouvernement.

Nous avons commencé nos travaux dans une période trouble et agitée.

- Les leaders de notre pays se disputaient au sujet de la place des Autochtones dans la Constitution. Les Premières nations dressaient des barrages routiers et ferroviaires en Ontario et en Colombie-Britannique. Des familles innues dressaient des campements pour protester contre les installations militaires au Labrador. Un an plus tôt, le conflit armé entre les forces autochtones et non autochtones à Kanesatake (Oka) avait terni la réputation du Canada à l'étranger - et dans l'esprit de bien des citoyens.
- C'était une période d'inquiétude et de détresse. Les reportages des médias avaient donné aux Canadiens de nouvelles raisons de se préoccuper du sort de nombreuses collectivités autochtones : pauvreté, mauvais état de santé, foyers brisés et suicides. Les plus menacés étaient les enfants et les adolescents.
- C'était aussi une période d'espoir. Les Autochtones étaient en train de rétablir leurs liens ancestraux entre eux et de chercher dans leur patrimoine culturel les racines de leur identité et l'inspiration nécessaire pour résoudre les problèmes communautaires.

Nous avons axé nos consultations sur une question primordiale : *quels sont les fondements d'une relation équitable et honorable entre Autochtones et non-Autochtones au Canada?*

Sans justice, il ne peut y avoir ni paix, ni harmonie.

Nous avons tenu 178 jours d'audiences publiques, rendu visite à 96 collectivités, consulté des dizaines d'experts, commandé des quantités d'études, examiné les conclusions de plusieurs enquêtes et parcouru toutes sortes de rapports. Notre conclusion essentielle peut se résumer en quelques mots : *c'est une mauvaise ligne de conduite qui a été suivie pendant plus de 150 ans par les gouvernements coloniaux et par les gouvernements canadiens ultérieurs.*

Les gouvernements successifs ont tenté - parfois intentionnellement, parfois par simple ignorance - d'assimiler les Autochtones dans la société canadienne et d'éliminer tout ce qui en fait des peuples distincts. Au fil des années et des décennies, les politiques ont miné et presque anéanti les cultures et les identités autochtones.

C'est là de l'assimilation. Mais cette négation des principes de paix, d'harmonie et de justice si chers à notre pays s'est soldée par un échec. Les peuples autochtones demeurent différents et fiers de l'être.

Les politiques d'assimilation ont échoué parce que les Autochtones ont le secret de la survie culturelle. Ils sont conscients de former des peuples possédant un patrimoine unique et ayant le droit à la continuité culturelle.

C'est cela qui les amène à dresser des barrages routiers, à protester devant les bases militaires et à occuper des terres sacrées. C'est cela qui les fait résister au suicide culturel auquel les convie la société eurocanadienne lorsqu'elle les pousse à s'assimiler au nom de l'égalité et de la modernité.

Les politiques d'assimilation ont fait un mal énorme; elles ont eu un effet destructeur sur les Autochtones, leurs familles et leurs collectivités. L'âme et l'esprit du Canada en ont tout autant souffert, cet esprit de générosité et d'accommodement dont s'enorgueillissent les Canadiens.

Pourtant le mal n'est pas irréparable. Le secret consiste à prendre le contre-pied des principes d'assimilation qui déterminent et restreignent encore les chances de réussite des Autochtones - malgré certaines réformes valables dans l'administration des affaires autochtones.

Pour déclencher ce changement fondamental, il est indispensable que les Canadiens comprennent que *les peuples autochtones sont des nations*. C'est-à-dire qu'ils forment des groupes politiques et culturels dont les valeurs et les modes de vie sont différents de ceux des autres Canadiens. Les Autochtones ont vécu au sein de nations - parfois très centralisées, parfois plus ou moins fédérées, parfois organisées en clans - pendant des milliers d'années avant l'arrivée des Européens. Ces nations ont établi des alliances commerciales et militaires entre elles et avec les nouveaux arrivants. Aujourd'hui encore, le sentiment de confiance en soi et de bien-être des Autochtones demeure lié à la force de leurs nations. Ce n'est qu'au sein de nations rétablies dans leur intégrité qu'ils pourront réaliser leur potentiel au 21^e siècle.

Entendons-nous bien, cependant. Les peuples autochtones sont des nations, mais non pas des États-nations qui cherchent leur indépendance vis-à-vis du Canada. Ce sont des collectivités qui partagent un long passé, qui ont le droit de se gouverner elles-mêmes et qui, en général, ont la ferme intention de le faire comme partenaires du Canada.

Le rapport de la Commission est un compte rendu...

... de la relation entre les Autochtones et les non-Autochtones, élément essentiel du patrimoine du Canada;

... de la distorsion subie par cette relation avec le temps;

... des terribles conséquences qu'a entraînées cette distorsion pour les Autochtones: perte de terres, de pouvoir et d'amour-propre.

Nous espérons que notre rapport montrera aux Autochtones et aux autres Canadiens les nombreux chemins qui s'offrent à eux - dès maintenant - pour réparer cette relation et aborder le prochain millénaire du bon pied, c'est-à-dire en misant sur la reconnaissance, le respect, le partage et la responsabilité.

Reproduit de <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014597/1100100014637>
en vertu des conditions de reproduction non commerciale citées sur le site :
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1290197332920/1290197547387>

Les pensionnats indiens

En mai 2006, le gouvernement a annoncé l'approbation par toutes les parties de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), grâce à l'aide de l'honorable Frank Iacobucci, qui a travaillé avec les avocats des anciens élèves, les avocats des entités religieuses et d'autres représentants des anciens élèves, notamment l'Assemblée des Premières nations et d'autres organisations autochtones, à mettre au point une entente en vue d'un règlement équitable et durable des séquelles des pensionnats indiens.

Le gouvernement a également lancé un programme de paiement anticipé destiné aux anciens élèves admissibles des pensionnats indiens âgés de 65 ans ou plus au 30 mai 2005, jour du lancement des négociations.

Au terme de la période d'exclusion de cinq mois, la CRRPI a été approuvée par tous les tribunaux visés au Canada. Étant donné que moins de 5 000 anciens élèves admissibles ont choisi de s'en exclure, la CRRPI est entrée en vigueur le 19 septembre 2007.

La CRRPI est le plus important règlement de recours collectif de l'histoire du Canada. La CRRPI prévoit les mesures individuelles et collectives suivantes en vue de régler les séquelles du système des pensionnats indiens :

- le versement d'un paiement d'expérience commune à tous les anciens élèves admissibles ayant résidé dans un pensionnat indien reconnu;
- un processus d'évaluation indépendant des réclamations pour violences physiques graves et abus sexuels;
- l'établissement de la Commission de vérité et de réconciliation;
- des activités de commémoration;
- des mesures à l'appui de la guérison, comme le Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens, et le financement de la Fondation autochtone de guérison.

Reproduit de www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015752/1100100015753
en vertu des conditions de la reproduction non commerciale, telles que citées sur le site :
www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1290197332920/1290197547387.

Le Comité des survivants des pensionnats indiens est prêt à se mettre à l'œuvre – La Commission a tous les outils nécessaires pour aller de l'avant

Ottawa, Ontario (le 15 juillet 2009) - L'honorable Chuck Strahl, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, a annoncé aujourd'hui la création du Comité des survivants des pensionnats indiens.

« Ce comité fait partie intégrante de la Commission de vérité et de réconciliation, a déclaré le ministre Strahl. En plus de donner des conseils et des indications à la Commission, le Comité aidera les commissaires dans leurs efforts visant à recueillir les histoires des anciens élèves des pensionnats indiens et à établir l'historique du régime des pensionnats indiens, que tous les Canadiens doivent entendre. »

Le Comité des survivants des pensionnats indiens comprend dix membres : sept membres des Premières nations, deux Inuit et un Métis. Ils sont tous d'anciens élèves de pensionnats indiens de partout au Canada, et ils aideront la Commission de vérité et de réconciliation à remplir son mandat. Le Comité tirera parti de sa position de force en ce qui a trait à sa compréhension des problèmes que doivent surmonter les anciens élèves des pensionnats indiens. Les membres du comité sont : Barney Williams Jr., Doris Young, Eugene Arcand, Gordon Williams, John Banksland, John Morrisseau, Lottie May Johnson, Raymond Arcand, Rebekah Uqi Williams et Terri Brown.

« Nous avons les personnes, la structure et le processus nécessaires pour établir la commission que nous entrevoyions, a ajouté le ministre Strahl. Les Autochtones et tous les Canadiens peuvent être assurés que la Commission permettra à notre pays de progresser vers la vérité, la guérison et la réconciliation. Le juge Sinclair et les deux commissaires ont un travail très important à accomplir. Je suis convaincu qu'ils possèdent le talent et les outils dont ils auront besoin pour mener à bien ce travail et qu'ils l'entreprendront sans hésiter et s'y appliqueront. »

La formation du Comité des survivants est un élément important de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Elle est l'aboutissement d'un processus de collaboration entre les intervenants de la Convention, notamment le gouvernement du Canada, les Églises, l'Assemblée des Premières Nations, Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis. Cette collaboration se traduit par le ferme engagement de la part de toutes les parties à poursuivre le processus de guérison et de réconciliation.

Convention de règlement relative aux pensionnats indiens - survol

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) est le plus important règlement de recours collectif de l'histoire du Canada.

Le 10 mai 2006, le gouvernement a annoncé l'approbation par toutes les parties de la CRRPI. Le représentant du gouvernement, l'honorable Frank Iacobucci, a conclu la CRRPI avec les avocats des anciens élèves des pensionnats indiens, avec les avocats des Églises responsables du fonctionnement de ces écoles, avec l'Assemblée des Premières nations et avec d'autres organisations autochtones.

La CRRPI a été approuvée par tous les tribunaux visés au Canada et est entrée en vigueur le 19 septembre 2007. La CRRPI prévoit les mesures individuelles et collectives suivantes en vue de régler les séquelles du système des pensionnats indiens :

Paiement d'expérience commune

- Sur demande, un Paiement d'expérience commune sera versé à chaque ancien élève admissible ayant vécu dans un pensionnat indien reconnu et étant toujours en vie au 30 mai 2005, jour du lancement des négociations.
- La CRRPI prévoit l'affectation de 1,9 milliard de dollars directement au profit des anciens élèves des pensionnats indiens. Sous réserve d'une vérification, chaque ancien élève admissible qui en fera la demande recevra 10 000 \$ pour la première année ou pour une partie d'une année de fréquentation, de même que 3 000 \$ de plus pour chaque année de fréquentation au-delà de la première année.

Vérité et réconciliation

- Une Commission de vérité et de réconciliation sera établie et disposera d'un budget de 60 millions de dollars sur cinq ans. Elle aura pour mandat de promouvoir la sensibilisation et l'éducation du public à l'égard du système des pensionnats indiens et de ses séquelles, et offrira aux anciens élèves, à leurs familles et à leurs communautés l'occasion de partager les expériences vécues à ce chapitre, dans un environnement sécuritaire et adapté à leurs réalités culturelles.
- La Commission de vérité et de réconciliation organisera une série d'événements nationaux et communautaires et établira un centre de recherches pour permettre l'accès permanent aux documents recueillis tout au long des travaux de la Commission.

Processus d'évaluation indépendant

- Le processus d'évaluation indépendant (PEI) est le processus établi pour aider les anciens élèves à régler leurs réclamations pour les sévices dont ils ont été victimes alors qu'ils fréquentaient un pensionnat indien.
- Le PEI indemnise les anciens élèves pour les abus sexuels, les violences physiques graves et certains autres actes fautifs ayant entraîné des conséquences psychologiques graves pour les victimes. Cette indemnité est offerte en sus du paiement d'expérience commune.

Commémoration

- La CRRPI prévoit l'affectation de 20 millions de dollars à la commémoration des séquelles des pensionnats indiens. La commémoration signifie reconnaître les torts qu'ont subi les anciens élèves des pensionnats indiens, leurs familles et la communauté autochtone en général, faire la lumière sur les conséquences systémiques du réseau de pensionnats indiens et rendre hommage aux victimes.
- Le gouvernement financera des initiatives régionales et nationales de commémoration qui traitent de la question des expériences vécues dans les pensionnats indiens et qui permettent le partage avec la famille et la communauté.

Guérison

- La CRRPI prévoit l'affectation de 125 millions de dollars à l'appui des programmes et des initiatives de guérison de la Fondation autochtone de guérison au cours des cinq années qui suivront l'entrée en vigueur de la Convention.
- Les entités religieuses responsables du fonctionnement des pensionnats indiens verseront une somme pouvant s'élever à 100 millions de dollars en argent et en services pour les initiatives de guérison.

Faites la comparaison des deux possibilités d'indemnisation. Commencez par faire une brève description de chacune, puis donnez leurs avantages et leurs inconvénients. Servez-vous du *Document d'information FR 2.3.1* en guise de référence.

	PEC	PEI
Brève description		
Points positifs		
Points négatifs		

Identifiez les actions et les événements aux niveaux fédéral et provincial.

Gouvernement	Autochtones	Non-Autochtones

Commentaires sur l'introduction, la motion, les énoncés et les réponses**Orateur** : Peter Milliken - Introduction**Peter Van Loan** (leader du gouvernement à la Chambre) - Motion**Énoncés des ministres****Autres observations**

M. Stephen Harper (premier ministre, PCC) :	
M. Stéphane Dion (chef de l'opposition, Lib.) :	
M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ) :	
M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD) :	
Le Président de la Chambre des communes (l'honorable Peter Milliken) :	

Réponses des leaders**Autres observations**

Chef Phil Fontaine (chef national de l'Assemblée des Premières nations)	
Chef Patrick Brazeau (chef national du Congrès des peuples autochtones)	
M^{me} Mary Simon (présidente, Inuit Tapiriit Kanatami)	
M. Clem Chartier (président du Ralliement national des Métis)	
M^{me} Beverley Jacobs (présidente de la Native Women's Association of Canada)	

Commentaires et observations supplémentaires :

M. Eric Robison (Ministre de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et des Sports) :

Monsieur le Président, je vous remercie de me donner cette occasion de parler. À titre de survivant de la politique canadienne visant à retirer à mon peuple son identité, c'est dans un mélange d'émotions que je me lève aujourd'hui pour répondre aux excuses présentées hier par le premier ministre à la Chambre des communes.

Je tiens tout d'abord à souligner la présence des invités d'honneur présents dans la galerie : le Grand Chef Ron Evans, le commissionnaire aux traités Dennis Whitebird, le président de la Manitoba Métis Federation David Chartrand, le Grand chef du Keewatin Tribal Council Arnold Ouskan, le respecté Ancien et récipiendaire de l'Ordre du Manitoba Ed Wood et tous les chefs des Premières nations présents.

Plus important encore, je souhaite transmettre mes respects profonds et sincères aux Anciens et aux survivants qui se sont joints à nous dans la galerie publique aujourd'hui, et honorer ceux qui n'ont malheureusement pas vécu pour assister à cette journée.

Je tiens également à reconnaître les enfants des survivants pour leur courage et leur engagement envers un avenir plus positif. J'aimerais aussi mentionner certains vieux camarades dont l'amitié m'a aidé à survivre pendant mes années de pensionnat : Elijah Joseph Harper, qui est présent aujourd'hui, ainsi que Robert Paynter et David Menow, qui vivent encore à Norway House.

C'est avec humilité que je prononce ces mots au nom de tous ceux qui ont été touchés par les effets dévastateurs des pensionnats indiens dans cette province et à travers le pays. Comme plusieurs d'entre vous présents aujourd'hui, j'ai été retiré de ma famille à l'âge de cinq ans, alors que j'abordais les années formatrices de ma vie, pour être placé dans un monde qui m'a enseigné tout ce que je savais être mal. Bien sûr, à un âge si jeune, ce n'est pas difficile à croire.

J'ai de la difficulté à me souvenir de beaucoup d'aspects de ces années précoces, mais je me rappelle le goût du savon qu'on mettait dans ma bouche lorsque je parlais ma langue, le cri. Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, la tactique n'a pas fonctionné.

D'autres souvenirs sont plus difficiles à revivre. Être agressé sexuellement à un jeune âge par un prêtre m'a donné une vie de douleur et d'angoisse. Me faire dire que c'était ma faute et apprendre plus tard à blâmer tous ceux qui m'entouraient a eu une influence néfaste sur ma vie personnelle. Pourtant, je considère faire partie des chanceux parce que j'ai pu quitter tôt l'établissement qui visait à me « désindianiser ». Mais éviter la douleur intérieure n'était pas possible. L'alcool et la drogue m'ont donné un soulagement temporaire, mais n'ont fait qu'accélérer mon sentiment de désespoir.

Le même procédé avait été infligé à mes parents une génération plus tôt. Ma mère a vécu une vie dysfonctionnelle en raison de son éducation au pensionnat indien de Cross Lake qu'elle a fréquenté, en tant qu'orpheline, dès l'âge de trois ans. C'est la seule vie qu'elle ait connue jusqu'à la fin de sa scolarité à l'âge de 18 ans. Elle est morte seule à Winnipeg à 31 ans, après avoir eu quatre enfants, mais sans jamais avoir pu être une mère, car moi et mes frères et sœurs avons grandi dans des foyers différents.

Pour sa part, mon père a fréquenté le pensionnat indien de Brandon pendant sept ans, mais n'a jamais rien appris de plus qu'écrire son nom. Il n'est pas surprenant que les membres de ma génération et de celle de mes parents aient eu des difficultés à être de bons parents et que pour eux, une vie dysfonctionnelle ait été la norme.

Parce qu'on m'a appris qu'un guerrier souffre en silence, je n'ai jamais su exprimer mes émotions de manière constructive. Je sais maintenant qu'il arrive un moment où doit commencer la guérison de l'esprit et du cœur. Je crois que beaucoup de personnes, moi y compris, y travailleront pour le reste de leur vie.

Grâce à la bonté, la force et la sagesse de nos Anciens, et par les cérémonies traditionnelles et les enseignements que nous considérons sacrés, j'ai pu quitter le chemin de l'autodestruction. Face à cette attaque généralisée contre ma culture, j'ai fini par comprendre que le seul point positif de mon expérience est le feu qui s'est allumé en moi et qui brûle encore aujourd'hui. C'est pour cette raison que j'ai trouvé la force d'abandonner les drogues et l'alcool qui me faisaient du mal dans la vingtaine, et de lutter pour mes convictions dans une grande clarté d'esprit et de corps.

Avec les excuses du premier ministre, la figure politique la plus puissante au Canada, je crois que nous avons franchi un autre obstacle de notre parcours de douleur. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui respecte et qui reconnaît les droits inhérents des Autochtones à l'autonomie gouvernementale, d'un gouvernement qui respecte l'esprit et les intentions de nos traités, d'un gouvernement qui travaille de manière significative avec les Premières nations pour établir des liens de gouvernement à gouvernement, fondés sur le respect et la confiance mutuels, d'un gouvernement qui reconnaît les droits et la contribution unique des Métis et des Inuits du Manitoba.

En même temps, je suis pleinement conscient du fait qu'il reste à faire un travail considérable et que nous ne pouvons pas permettre que nos enfants nous soient pris de nouveau. Plus jamais nos enfants ne seront adoptés hors de nos réserves, de notre province et même de notre pays, plus jamais ils ne seront placés dans des sanatoriums pour servir de cobayes. C'est pourquoi je suis en faveur de notre initiative de transfert des responsabilités qui permet à notre peuple d'administrer ses propres Services à l'enfant et à la famille.

Hier matin, j'ai entendu une personnalité des médias, ici à Winnipeg, qui se demandait si des excuses étaient nécessaires. Je suis désolé, mais ce sont les survivants qui décident ce qui est approprié et non pas ceux qui croient savoir ce qui est mieux, parce que c'est ce genre de pensée qui a donné naissance aux pensionnats au départ.

J'aimerais souligner la contribution du chef national Phil Fontaine à la concrétisation des excuses d'hier. La demande de pardon du gouvernement fédéral prouve que notre lutte n'a pas été et n'est pas vaine. Des progrès ont été réalisés, mais il nous reste encore un long chemin à parcourir. Je crois que collectivement, comme Canadiens, nous sommes à un carrefour. La bonne volonté manifestée par notre gouvernement national doit se poursuivre si nous voulons prendre les mesures nécessaires pour guérir.

Monsieur le Président, malgré la douleur des sévices physiques, psychologiques et sexuels, malgré les tentatives de destruction de notre esprit, le peuple indien a persévéré. Je crois du fond du cœur que les excuses du premier ministre et des chefs des partis d'opposition étaient sincères et pour cette raison, je suis fier d'être Canadien. Mais d'abord et avant tout, je suis fier d'être Cri, monsieur le Président, une fierté qu'aucun lavage de cerveau ne pourra jamais effacer.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant vous demander de déclarer une pause de 15 minutes pour permettre à nos invités d'honneur de quitter la salle et à tous les membres et collègues de cette assemblée de serrer la main des braves hommes et femmes qui sont présents ici aujourd'hui.

Ekosani. *[Merci.]*

[applaudissements]

Remplissez une carte pour chaque événement significatif.

Date : 1999	Date	Date	Date	Date	Date
Acronyme : FADG	Acronyme	Acronyme	Acronyme	Acronyme	Acronyme
Événement Fondation autochtone de guérison	Événement	Événement	Événement	Événement	Événement
Description 1 ^{re} initiative du Plan d'action autochtone. Fournir des fonds pour la guérison	Description	Description	Description	Description	Description

Date :	Date	Date	Date	Date	Date
Acronyme :	Acronyme	Acronyme	Acronyme	Acronyme	Acronyme
Événement	Événement	Événement	Événement	Événement	Événement
Description	Description	Description	Description	Description	Description

Il y a un an aujourd'hui, soit le 11 juin 2008, le gouvernement du Canada a présenté des excuses historiques aux survivants des pensionnats indiens. Il s'agit d'un anniversaire important.

En fait, ce jour anniversaire nous rappelle notre responsabilité d'aborder et de résoudre les enjeux les plus exigeants et difficiles en matière de droits de la personne. Ces excuses officielles ont permis de franchir une étape cruciale : on a reconnu qu'il y avait eu violation des droits humains des Autochtones du Canada par le passé, et un processus de guérison a pu être amorcé pour les survivants des pensionnats indiens, aussi bien que pour l'ensemble de la population canadienne.

À la Commission canadienne des droits de la personne, nous savons que le Canada doit rester vigilant pour continuer de protéger les droits de la personne et en favoriser le respect. La discrimination existe encore au pays. C'est la raison pour laquelle les commissions et les tribunaux contribuent à faire cesser, à contrer, et, finalement, à prévenir la discrimination. En collaborant avec d'autres intervenants, nous cherchons à instaurer une culture respectueuse des droits de la personne. Cependant, collectivement, nous ne sommes pas au bout de nos peines. Les difficultés que doivent surmonter les Autochtones demeurent au nombre des enjeux les plus pressants que le Canada doit régler en matière de droits de la personne. Grâce à l'abrogation de l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* qui empêchait les Autochtones assujettis à la *Loi sur les indiens* d'avoir pleinement accès à la protection des droits de la personne, un pas a été fait en vue de remédier à ces difficultés. Il reste tout de même bien du chemin à faire.

Certaines circonstances ont fait en sorte que de très nombreux enfants ont été arrachés à leur famille, ont été dépossédés de leur langue, de leur culture et de leurs liens familiaux. Il est temps aujourd'hui de nous rappeler que de telles circonstances ne doivent jamais se reproduire dans notre pays, quel que soit le groupe susceptible d'en être victime.

Source : <http://www.chrc-ccdp.gc.ca/fra>



Communiqué

Le 11 juin 2009

M. Peter Bjornson, ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, a annoncé aujourd'hui que les élèves de 9^e et 11^e années du Manitoba étudieront l'histoire des écoles résidentielles à l'aide de nouvelles ressources didactiques comprenant des entretiens personnels avec les survivants.

« Nous sommes en train d'élaborer des ressources pédagogiques réalisées au Manitoba afin d'honorer les survivants des écoles résidentielles et de garder leurs histoires en mémoire, a dit M. Peter Bjornson. Les enseignants seront mieux préparés à aider les élèves à comprendre l'histoire des écoles résidentielles ainsi que les répercussions à long terme que celles-ci ont eu sur les Premières nations, les Métis et les Inuits. »

Le ministre a déclaré que le projet *Des excuses à la réconciliation, Projet d'études des sciences humaines sur les survivants des pensionnats indiens* fournira des ressources pédagogiques, adaptées aux différences culturelles, qui respectent les points de vue des Autochtones. Ce projet comprend une vidéo accompagnée d'un guide pédagogique, un bureau de conférenciers, un site Web interactif et une vaste bibliographie, ainsi que la galerie éducative sur les pensionnats indiens.

Le gouvernement provincial travaille avec divers partenaires pour mettre au point ces ressources. Actuellement, l'Assembly of Manitoba Chiefs, la Manitoba Métis Federation et la Treaty Relations Commission travaillent à la création d'un bureau de conférenciers concernant les écoles résidentielles pour fournir un point de vue unique sur ce qui s'est passé dans ces écoles. Les élèves ont aussi réalisé des œuvres artistiques et rédigé des histoires qui seront exposées aujourd'hui au cours de la manifestation organisée par l'Assembly of Manitoba Chiefs au parc Memorial.

« La vidéo, qui est actuellement en cours d'élaboration, comprendra des entretiens avec des survivants des écoles résidentielles provenant de toutes les régions du Manitoba ainsi que des séquences filmées et des exemples du processus de réconciliation. L'année dernière, nous avons fait de nombreux pas en avant, et nous espérons que l'excellent travail entrepris au Manitoba facilitera le processus de guérison et renforcera les nouveaux liens que nous avons noués », a conclu le ministre.

Nous soulignons aujourd'hui le premier anniversaire des excuses historiques que le premier ministre, M. Steven Harper, a présentées officiellement aux Autochtones pour les mauvais traitements qu'ils ont subis dans les écoles résidentielles. Le 12 juin 2008, pour faire suite aux excuses du gouvernement fédéral, le gouvernement du Manitoba a donné une réception pour honorer les survivants et les personnes ayant souffert en raison des écoles résidentielles. Le premier ministre, M. Gary Doer, ainsi que des ministres et d'autres membres élus ont prononcé des discours à l'Assemblée législative.

Journée nationale de guérison et de réconciliation**M. Eric Robison (ministre par intérim des Affaires autochtones et du Nord)**

Il y a un an aujourd'hui, j'ai pris la parole en Chambre pour relater un passé triste et douloureux en réponse aux excuses du premier ministre présentées aux survivants des pensionnats indiens.

L'émotion sincère et la solidarité exprimées ce jour-là par mes camarades survivants et mes collègues des deux côtés de la Chambre continuent à m'inspirer et me guider, en dépit du chagrin qui persiste.

Mais aujourd'hui, il ne s'agit pas de parler de deuil, de blâmer ou de s'apitoyer sur les injustices du passé. Aujourd'hui, nous célébrons les accomplissements et réaffirmons les engagements à agir. C'est dans cet esprit d'optimisme et d'espoir que je suis heureux de vous faire part des progrès réalisés au cours de l'année écoulée.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai eu l'honneur de me joindre à mon ami et collègue, le ministre de l'Éducation (M. Bjornson), pour annoncer un important nouveau programme d'études pour les enseignants du niveau secondaire qui éduquent les jeunes manitobains sur l'ère des pensionnats indiens et ses effets sur des générations de personnes indigènes dans notre province et notre pays.

Je suis fier d'avoir passé à travers des décennies d'obstacles pour voir la construction de la route à l'est du lac Winnipeg, afin de relier les Manitobains les plus pauvres et les plus désavantagés, et leur donner les occasions et les commodités de base que nous tenons pour acquis.

Je suis fier de la nouvelle entente pour les Premières nations du Nord sur le développement hydroélectrique qui marque un partenariat sans précédent entre Hydro Manitoba et plusieurs Premières nations des projets Wuskwatim et Keeyask, et qui fournit des occasions réelles de développement durable maintenant et pour tout le temps que coulera la rivière.

Je suis fier de l'annonce récente du nouvel hôpital de Pine Falls, un endroit où des milliers d'années de connaissances traditionnelles et de guérison indigène prendront leur place aux côtés de la médecine moderne.

Je suis fier que nous construisions le premier foyer de soins personnels autochtone de Winnipeg, un endroit où nos aînés seront soignés dans la dignité et le respect auxquels ils ont droit, par des personnes qui comprennent leurs besoins et parlent leur langue.

Je suis fier de la loi appelée *The East Side Traditional Land Use-Lands Planning and Special Protected Areas Act*, qui a mis dix années de préparation et qui assure le respect des droits et des plans d'utilisation des terres des Premières nations du côté est dans tous les développements futurs. Je suis fier du Fonds de croissance économique des Premiers peuples qui établit les bases de la prospérité future et de la réussite économique de notre peuple.

Je suis fier de notre investissement majeur récent dans la University College of the North, à Le Pas, particulièrement à la lumière de l'engagement d'Oscar Lathlin pour l'amélioration des occasions éducatives pour les peuples autochtones.

Je suis fier des nouvelles initiatives de partenariat avec les Métis du Manitoba, une stratégie conjointe visant à réduire des disparités de longue date.

Je suis fier que la Commission de vérité et de réconciliation aille à nouveau de l'avant, grâce à la vision et à la détermination du chef national sortant Phil Fontaine, ainsi qu'à la direction exceptionnelle du juge Murray Sinclair, deux Manitobains indigènes dont l'énorme contribution à notre peuple a fait du Canada un endroit meilleur pour tous.

Mais malgré toutes nos réussites, nous devons admettre que beaucoup de travail reste à faire; travailler avec le gouvernement fédéral pour que le logement, l'approvisionnement en eau et les égouts des Premières nations répondent aux normes du reste du pays; augmenter le nombre de finissants autochtones du secondaire; mettre fin à la terrible honte nationale que représentent les femmes autochtones disparues ou assassinées, mettre fin à l'épidémie du suicide issu de la tragédie intergénérationnelle, du dysfonctionnement et du désespoir; protéger les langues autochtones – toutes ces priorités doivent demeurer urgentes. Et ce qui est peut-être notre plus grand défi à l'heure actuelle, s'attaquer à l'éclosion de la grippe H1N1 dans nos communautés du Nord, un problème qui illustre les conditions de santé et de logement inacceptables de notre peuple.

J'ai confiance que nous résoudrons ces questions, parce qu'en dépit des énormes défis auxquels nous avons fait face et que nous continuons d'affronter, nous avons maintenue intacte la base de notre culture, ce qui témoigne de la force et de la résilience remarquables de nos nations.

Aujourd'hui, nous célébrons. Nous ne devons jamais oublier le passé, mais devons célébrer tout ce dont il faut être fiers : célébrer notre culture et nos traditions uniques et persistantes qui s'épanouissent à nouveau au lieu de mourir; célébrer nos amis, nos familles et nos proches qui se lèvent tous les matins malgré des défis énormes pour construire un avenir plus souriant pour leurs enfants; célébrer le fait que des progrès sont réalisés tous les jours. Nous devons tous agir et nous engager pour parvenir là où nous voulons être.

Je demande donc à tous les Manitobains autochtones, Anishinaabes, Dénés, Oji-Cris, Dakota, Inuits, Métis et Nations cris, de se remémorer nos enseignements et de s'unir pour vaincre l'infériorité, la jalousie, la timidité, l'avidité et l'apathie qui nous ont séparés et ont trop longtemps nui au progrès, afin de créer le genre de province dans laquelle nous voulons voir nos enfants grandir. Ekosani.

Reproduit de l'Assemblée législative du Manitoba. *Hansard*. Vol. LXI No. 57B. Winnipeg, MB: Legislative Assembly of Manitoba, June 11, 2009.
Voir www.gov.mb.ca/legislature/hansard/3rd-39th/hansardpdf/57b.pdf.

Le rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) de 1996 reconnaît que désormais, il faudra que les anciens élèves des pensionnats puissent raconter leur vécu afin d'aider à jeter la lumière sur une partie importante de l'histoire du Canada. Par suite de ce rapport, Affaires indiennes et du Nord Canada a créé en 1996 la Sous-section des dossiers sur les pensionnats. En 1998, on a établi la Fondation autochtone de guérison pour soutenir les projets de guérison destinés aux Métis, aux Inuits et aux membres des Premières nations.

En juin 2001, le bureau de la Résolution des questions des pensionnats indiens du Canada (RQPIC) a été créé pour concentrer les travaux du gouvernement fédéral sur la gestion et le règlement équitables des réclamations portant sur des abus. En 2003, le gouvernement a lancé le Cadre national de règlement qui renfermait un processus alternatif de règlement des conflits conçu pour garantir que toutes les demandes soient examinées de façon plus neutre.

En 2004, l'Assemblée des Premières nations (APN) a tenu un congrès national dont le but était d'examiner le mode alternatif de règlement des conflits. Il en a résulté la publication du Rapport de l'Assemblée des Premières nations sur le plan de règlement des conflits du gouvernement du Canada, qui énonce les éléments d'un règlement holistique, juste et équitable pour les anciens élèves des pensionnats.

L'honorable Frank Iacobucci a été nommé pour mener les discussions avec les avocats des anciens élèves, les Églises, l'APN et d'autres organisations autochtones. Les discussions avaient pour but d'élaborer pour ces anciens élèves un règlement équitable et durable.

Le 10 mai 2006, le Canada a annoncé que toutes les parties avaient approuvé le règlement du plus grand recours collectif de l'histoire du Canada : la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* (CRRPI). Le représentant du gouvernement, l'honorable Frank Iacobucci, a conclu la Convention avec les représentants légaux des anciens élèves des pensionnats indiens, ceux des Églises qui ont participé à l'administration de ces pensionnats, l'Assemblée des Premières Nations et d'autres organismes autochtones.

La Convention a été approuvée par les tribunaux et elle est entrée en vigueur le 19 septembre 2007. Elle comprend les mesures individuelles et collectives suivantes pour faire face aux séquelles du régime des pensionnats indiens :

- Paiements d'expérience commune à tous les anciens élèves admissibles qui ont résidé dans un pensionnat indien reconnu;
- Processus d'évaluation indépendant pour les cas de sévices sexuels et d'agression physique grave;
- Commission de la vérité et de la réconciliation (CVR);
- Activités de commémoration;
- Mesures d'appui à la guérison, comme le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens et une dotation à la Fondation autochtone de guérison.

Composante de la Convention, la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens sera un organisme officiel indépendant qui surveillera le déroulement du processus ayant pour but d'offrir aux anciens élèves et à toute autre personne ayant subi les séquelles des pensionnats indiens, l'occasion de parler de leurs expériences particulières dans un contexte sécuritaire et pertinent sur le plan culturel. Pendant la durée de son mandat quinquennal, la Commission :

- Préparera un dossier historique exhaustif des politiques et de l'administration des pensionnats;
- Produira un rapport accessible au public comprenant des recommandations à l'intention du gouvernement du Canada au sujet du régime des pensionnats indiens et de ses séquelles;
- Établira avant la fin de son mandat un centre de recherche qui sera une ressource permanente pour toute la population du Canada;
- Organisera sept activités nationales qui auront lieu dans différentes régions du pays dans le but de sensibiliser le public au régime des pensionnats indiens et à ses répercussions;
- Appuiera la tenue d'activités conçues par des communautés autochtones à titre individuel pour répondre à leurs besoins particuliers;
- Appuiera une initiative de commémoration qui fournira des fonds pour l'organisation d'activités ayant pour but d'honorer les anciens élèves des pensionnats indiens et de leur rendre un hommage permanent et durable.

Le juge Sinclair est un juge de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba. Des modifications à la *Loi sur les juges* étaient nécessaires pour permettre la nomination d'un juge supplémentaire afin d'assurer un remplacement du juge Sinclair pendant la période de sa présidence à la Commission de vérité et de réconciliation. Sa nomination en tant que président de la Commission de vérité et de réconciliation aurait nuit aux activités de la Cour. Afin d'éviter un tel impact, le gouvernement a présenté une modification de disposition unique de la *Loi sur les juges* pour permettre à la Cour de procéder rapidement à une nomination intérimaire et de cette façon veiller à ce que la Cour maintienne son effectif complet de juges.

Au cours de la dernière année, le Secrétariat de la Commission de vérité et de réconciliation a procédé à la mise en place de la structure organisationnelle dont la Commission a besoin pour lancer les diverses activités prévues dans son mandat. Le Secrétariat procède le plus rapidement possible à la collecte des témoignages de tous ceux touchés par les séquelles des pensionnats indiens.

Le Secrétariat s'emploie à dresser les cadres des activités nationales et communautaires, intensifie les activités de communication et de sensibilisation, poursuit le dialogue avec les parties et les organisations qui représentent les anciens pensionnaires et appuie le processus de sélection des membres du comité des survivants des pensionnats indiens.

La Commission de vérité et de réconciliation est maintenant prête à aller de l'avant.

Reproduit avec permission de www.trc-cvr.ca/28_04_08.html.

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET DE COMMISSAIRES À LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION RELATIVE AUX PENSIONNATS INDIENS DU CANADA (LE 10 JUIN 2009)



La Commission de vérité et de réconciliation (CVR) relative aux pensionnats indiens accueille la nomination du juge Murray Sinclair comme président, ainsi que de Marie Wilson et du chef Wilton Littlechild comme commissaires.

Le juge Murray Sinclair est membre de la Three Fires Society et membre au troisième degré de la Midewiwin (Grand Médecine) Society of the Ojibway. Premier juge manitobain d'origine autochtone, Murray Sinclair apporte à la CVRC ses nombreuses années d'expérience comme défenseur des droits des Autochtones et son expertise dans le domaine de la culture aborigène et de l'administration de la justice.

Murray Sinclair a été nommé juge en chef de la Cour provinciale du Manitoba en mars 1988 et à la Cour du Banc de la Reine du Manitoba en janvier 2001. Peu après sa nomination comme juge en chef adjoint à la Cour provinciale du Manitoba en 1988, M. Sinclair a été nommé commissaire adjoint de l'Enquête publique sur l'administration de la justice et les populations autochtones du Manitoba, avec le juge en chef adjoint de la Cour du Banc de la Reine, A. C. Hamilton.

La commissaire Marie Wilson a toujours travaillé et vécu dans des environnements inter-culturels à la fois à l'échelle internationale et dans plusieurs régions du Canada. Elle a une formation d'enseignante, est journaliste primée, a fait de la formation dans le domaine de la radiodiffusion, a été directrice de programme et administratrice régionale d'organismes de diffusion publics et privés. Elle a une vaste expérience de travail avec les Autochtones, les entités religieuses et les groupes politiques sur le plan des opérations, de l'administration et de la politique. Elle parle couramment l'anglais et le français et a une connaissance approfondie de l'héritage des pensionnats indiens par sa famille immédiate et ses liens communautaires.

L'autre commissaire, le chef Wilton Littlechild, est membre du territoire Maskawacis Cri visé par le traité n° 6. Il est le premier membre d'une Première nation visée par un traité à obtenir un diplôme en droit de l'Université de l'Alberta en 1976. Il est un fervent défenseur des droits des Autochtones et un ancien élève de pensionnat indien. Il a organisé une coalition de nations autochtones qui ont demandé et obtenu un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Il a été renommé par le président du comité ECOSOC pour représenter l'Amérique du Nord et il a terminé son deuxième et dernier mandat en tant que représentant de l'Amérique du Nord auprès de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies.

Avec ces nominations, la CVRC compte mettre en œuvre les activités de son mandat, sans délai.

Le mandat de la CVRC est d'informer tous les Canadiens sur ce qui s'est passé dans les pensionnats indiens. La commission documentera ce qu'ont vécu les survivants, les familles, les communautés et toute autre personne affectée par l'expérience des pensionnats. L'objectif de la CVRC est de guider et d'engager les peuples autochtones et les Canadiens dans un processus de réconciliation et de renouvellement des relations, basé sur une compréhension et un respect mutuels.

Durant son mandat de cinq ans, la Commission compilera un dossier historique public fidèle sur les politiques et le fonctionnement des anciens pensionnats indiens, sur ce qui est arrivé aux enfants qui les ont fréquentés et sur les souvenirs des anciens employés de ces établissements.

Reproduction autorisée de www.trc-cvr.ca/index_e.html

LA MANITOBA METIS FEDERATION FÉLICITE SON ANCIEN
PRÉSIDENT, NOMMÉ AU COMITÉ DES SURVIVANTS DE
PENSIONNATS INDIENS (le 17 juillet 2009)



WINNIPEG – Au nom du conseil d’administration de la Manitoba Metis Federation et des membres de la nation Métis du Manitoba, le président David Chartrand transmet ses félicitations à l’ancien président de la MMF, John Morrisseau, récemment nommé au Comité fédéral des survivants de pensionnats indiens.

M. Morrisseau, un leader Métis de Grand Rapids, comptait parmi dix personnes nommées au comité consultatif chargé d’aider la Commission de vérité et de réconciliation à documenter les expériences d’anciens survivants des pensionnats indiens. M. Morrisseau a été président de la MMF de 1976 à 1981, puis sous-ministre du gouvernement manitobain, où il a continué son travail essentiel auprès du peuple Métis.

« Un survivant et leader Métis de longue date, M. Morrisseau jouera un rôle essentiel pour veiller à ce que les survivants Métis des pensionnats indiens ne soient pas oubliés », a déclaré le président Chartrand. « Les survivants Métis n’ont pas reçu une reconnaissance suffisante pour la douleur et la souffrance qu’ils ont endurées. Ce comité nous permettra d’aller de l’avant et d’atteindre compréhension, guérison et reconnaissance collective. »

Identifiez les problèmes et les solutions pour les questions suivantes auxquelles font face les Autochtones d'aujourd'hui. (Note : La liste n'est pas exhaustive et les questions proposées ne concernent pas *tous* les Autochtones).

Question	Problème	Solution
Protection de l'enfance		
Droits civils		
Démocratie		
Développement économique		
Éducation		
Emploi		
Soins de santé		
Logement		
Justice		
Pauvreté		
Autodétermination		
Aide sociale		

Texte puisé de la tradition orale des Ojibwés :

La tradition orale nous apprend que l'événement le plus important dans la vie d'un homme ou d'une femme est la naissance d'un enfant. Il s'agit d'une reconstitution de la Création. On nous enseigne qu'au moment de sa conception, l'enfant reçoit du Créateur quatre dons ou lois : la force, la vérité, la bonté et le partage. Il incombe ensuite aux parents, et plus tard à la famille élargie, d'aider l'enfant à maintenir l'équilibre entre ces quatre dons.

Force

Équilibre

Bonté

Partage

Vérité

Chacun des parents qui se prépare pour la naissance d'un enfant a certaines responsabilités. La mère et porteuse de l'enfant n'entretient que de bonnes pensées, chante et parle à l'enfant dans le but de lui donner une vision positive de la vie.

*C'est elle qui prépare les voiles et les fixations de la planche porte-bébé (**tikenagun**) et du sac en mousse végétale (**waspisoyan**) dans lequel sera porté l'enfant pendant ses premières années sur Terre. Pendant qu'elle s'acquitte de cette tâche, elle continue de s'entretenir avec l'enfant, lui parlant du lieu merveilleux qu'elle est en train de lui préparer. C'est une façon de s'assurer que l'enfant aura envie de poursuivre son pèlerinage terrestre jusqu'à la fin et de ne pas quitter la vie avant d'avoir réalisé son plein potentiel.*

Pour sa part, le père a la responsabilité de préparer la planche du porte-bébé. Il faut une nouvelle planche pour chaque enfant. Dès sa naissance, la mère et les autres femmes de la famille s'affairent à nourrir et à nettoyer l'enfant et veillent à lui apporter tous les soins nécessaires. Personne d'autre ne le regarde et l'enfant demeure isolé du monde par ses voiles.

Beaucoup d'Autochtones croient que les enfants sont des dons sacrés envoyés par le Créateur et qu'il faut les couvrir d'un voile afin de les protéger des influences terrestres jusqu'à ce que leur identité sur la planète soit confirmée. Ceci a lieu peu de temps après la naissance de l'enfant, notamment au cours d'une cérémonie officielle pendant laquelle l'enfant recevra son nom.

*L'enfant enveloppé dans le sac de mousse (**waspisoyan**) ressent le confort, la chaleur et la sécurité qu'il a connus dans le monde antérieur (avant sa naissance).*

La variété spéciale de mousse utilisée a déjà été ramassée, séchée, nettoyée et adoucie. La mousse est un excellent isolant et absorbe très bien l'humidité. De cette façon, même si l'enfant salit le sac, la mousse absorbera l'humidité et gardera l'enfant sec et au chaud. En hiver, on ajoute du poil de lapin dans le sac de mousse.

Les parents, désireux du confort de leur enfant, recherchaient ces caractéristiques dans la mousse, surtout lorsqu'ils devaient entreprendre un voyage pour gagner leur vie.

*Le sac de mousse (**waspisoyan**) pouvait être utilisé seul ou être placé à l'intérieur du porte-bébé (**tikenagun**). Une fois que les sangles du sac de mousse ou du porte-bébé sont serrées, l'enfant ne peut plus bouger ses mains ni ses pieds. Il demeure libre, par contre, de faire plein usage des sens de la vue, de l'ouïe, du goût et de l'odorat afin d'observer le monde et d'en faire l'apprentissage. La mère porte le « **tikenagun** » à la verticale sur son dos, ce qui permet à l'enfant de voir le monde d'une perspective adulte. L'enfant ainsi porté regarde vers l'arrière et peut ainsi voir d'où il vient. Tout ce que l'enfant voit, il l'emmagasine dans sa mémoire jusqu'au moment où il aura à s'en servir.*

*L'enfant dont on restreint ainsi le mouvement des bras et des pieds apprend la patience et le respect. Ne pouvant rien saisir ni rien toucher, l'enfant ne peut blesser personne et ne peut rien briser. Donc, l'enfant porté dans le « **tikenagun** » apprend non seulement la patience et la bienveillance, mais également le respect pour autrui et pour les biens.*

Les sangles qui retiennent l'enfant contribuent également à son développement physique. En effet, le combat de l'enfant contre les sangles favorise le développement de ses muscles. Ce type d'exercice dans lequel on applique une force à un objet fixe se nomme isométrie.

La planche fournit un bon soutien à la colonne vertébrale, ce qui permettra à l'enfant de bien se tenir. Même lorsque l'enfant est plus âgé, ceci demeure une considération importante.

La mère utilise la planche porte-bébé jusqu'à ce que l'enfant soit devenu trop grand pour y être porté. Dans certains cas, on continue de remplacer la planche par une plus grande, et ce, jusqu'à ce que l'enfant soit capable de dénouer les sangles et de faire son entrée dans le monde.

Il arrive souvent qu'un parent donne sa planche en guise de cadeau spécial à l'enfant aîné. Il s'agira de la planche de la mère ou du père, selon le sexe de l'enfant aîné. Ceci permet d'assurer la continuité et de garder les traditions intactes.

À mesure que les colons européens ont commencé à importer leurs traditions en matière d'éducation des enfants, la planche porte-bébé est tombée en désuétude parmi certains peuples autochtones. Ces derniers ont continué, toutefois, d'envelopper leurs enfants et de les épingler, souvent à l'aide d'un hamac placé dans la maison.

*Dans les familles et les communautés ayant abandonné l'usage de la planche porte-bébé et du sac de mousse, on emmitoufle l'enfant dans des couvertures. Cette méthode remplit assez bien les fonctions du « **tikenagun** » et du sac de mousse, faute de ces derniers. Les méthodes de rechange peuvent varier parmi les membres d'une entité culturelle, voire entre parents de la même communauté.*

Source : Éducation et Formation professionnelle Manitoba. *Études autochtones : Années primaires (M-4) : Ressource à l'intention des enseignants*. Winnipeg, Manitoba : Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1995. 26- 28.

Donnez des exemples de chacun des éléments suivants dans la société et de la manière dont ils sont abordés.

Élément	Traditionnellement	Aujourd'hui
Protection de l'enfant		
Droits civils		
Démocratie		
Développement économique		
Éducation		
Emploi		
Soins de santé		
Logement		
Justice		
Pauvreté		
Autodétermination		
Aide sociale		

Génération
volées

Internement des
Nippo-Américains

Apartheid

Holocauste juif

Dalaï-lama

Nelson Mandela

Rafle des années
soixante

Mahatma Gandhi

Adolf Hitler

Darfour

11 septembre

Qui est
l'auteur?

De quoi
s'agit-il?

Qui est
en cause?

Pourquoi sa
perspective
est-elle unique?

**Des perspectives
différentes d'une
même question**

La perspective
de quelles
personnes
présente-t-on?

En quoi ces perspectives
sont-elles différentes
ou semblables?

Pourquoi se
positionner par
rapport aux
autres?

Décrivez les événements historiques qui ont marqué le développement du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l’Australie. Comparez les expériences des peuples autochtones du Canada et de ceux d’autres pays qui ont été colonisés.

	Canada	Nouvelle-Zélande	Australie
Mode de vie avant les premiers contacts			
Contact/ échanges commerciaux			
Débuts de la colonisation			
Expansion/ traités			
Stratégies d’assimilation			
Résistance			

Comparez les initiatives suivantes du Canada et de l’Australie en vue de la guérison.

Pensionnats indiens du Canada	Génération volée d’Australie
<i>Rassembler nos forces – Déclaration de réconciliation</i>	Rapport <i>Bringing Them Home</i>
Excuses de Stephen Harper	Excuses de Kevin Rudd
Convention de règlement relative aux pensionnats indiens	Réparation et redressement
Journée nationale de la réconciliation	Journée nationale du pardon

M. Rudd (premier ministre de l'Australie) :

Aujourd'hui, nous rendons hommage aux peuples indigènes de cette terre, les plus anciennes cultures encore vivantes de l'humanité.

Nous pensons aux mauvais traitements qu'ils ont subis.

Nous pensons en particulier au sort des générations volées, ce sombre chapitre de l'histoire de notre nation.

Il est désormais temps pour notre nation de tourner une nouvelle page de l'histoire de l'Australie en reconnaissant les torts du passé pour se tourner avec confiance vers l'avenir.

Nous présentons nos excuses pour les lois et les politiques des parlements et gouvernements successifs qui ont infligé une peine, une douleur et une perte profondes à nos compatriotes australiens.

Nous présentons en particulier nos excuses aux enfants aborigènes et insulaires du Détroit de Torres qui ont été enlevés à leurs familles, à leurs communautés et à leurs pays.

Pour la peine, la souffrance et les blessures de ces générations volées, de leurs descendants et de leurs familles laissées derrière elles, nous demandons pardon.

Aux mères et pères, aux frères et sœurs, pour avoir séparé des familles et des communautés, nous demandons pardon.

Et pour l'atteinte à la dignité et l'humiliation infligée à un peuple fier de lui-même et de sa culture, nous demandons pardon.

Nous, Parlement australien, demandons respectueusement que ces excuses soient reçues dans le même esprit que celui dans lequel elles sont présentées, en tant que mise en œuvre du processus de guérison de la nation.

Pour l'avenir, nous avons à cœur que cette nouvelle page de l'histoire de notre grand continent puisse maintenant être écrite.

Nous faisons aujourd'hui ce premier pas en reconnaissant le passé et en nous tournant vers un avenir qui englobera tous les Australiens.

Un avenir où ce Parlement s'engage à ce que les injustices passées ne se reproduisent jamais.

Un avenir où la détermination de tous les Australiens, aborigènes ou non, leur permettra de palier le gouffre qui les sépare en termes d'espérance de vie, de réussite scolaire et d'opportunités économiques.

Un avenir où nous accueillons la possibilité d'apporter de nouvelles solutions aux problèmes quand les anciennes ont échoué.

Un avenir fondé sur le respect mutuel, les décisions mutuelles et les responsabilités mutuelles. Un avenir dans lequel tous les Australiens, quelles que soient leurs origines, seront des partenaires réellement égaux, avec les mêmes chances et la même volonté d'écrire une nouvelle page de l'histoire de ce grand pays, l'Australie.

Le temps vient dans l'histoire d'une Nation où son peuple doit se réconcilier totalement avec son passé s'il souhaite avancer avec confiance et embrasser pleinement son futur.

Notre Nation, l'Australie, a atteint ce moment.

C'est pourquoi le Parlement est aujourd'hui réuni ici; afin de traiter les affaires inachevées de la Nation, afin d'effacer la salissure de l'âme de la Nation et, dans un vrai esprit de réconciliation, ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de cette merveilleuse terre : l'Australie.

L'année dernière, j'ai fait la promesse au peuple australien que si mon parti formait le prochain gouvernement du Commonwealth, nous, en accord avec le Parlement, offririons nos excuses aux Générations Volées.

Aujourd'hui, j'honore cette promesse.

Je m'étais engagé à demander pardon au plus tôt dans la vie du Parlement. De nouveau aujourd'hui, j'honore cet engagement en présentant nos excuses dans les premières années de vie ce 42^{ème} Parlement du Commonwealth.

Parce que le moment est venu, vraiment et parfaitement venu, pour notre peuple et notre merveilleux pays, pour tous les citoyens de notre beau Commonwealth, pour tous les Australiens - ceux qui sont indigènes et ceux qui ne le sont pas - de se rassembler pour se réconcilier et construire ensemble un nouveau futur pour notre Nation.

Certains ont demandé : pourquoi s'excuser? Je vais commencer par répondre en racontant au Parlement l'histoire juste d'une personne - une élégante, éloquente et merveilleuse femme de 80 ans, pleine de vie, pleine d'anecdotes drôles, et ce, malgré ce qui est survenu dans sa vie, une femme qui vient de loin pour être avec nous aujourd'hui, un membre des Générations Volées qui a partagé un peu de son histoire avec moi lorsque je l'avais contacté pour la rencontrer quelques jours auparavant. Nanna Nungala Fejo, comme elle préfère être appelée, est née à la fin des années 1920. Elle se souvient des premiers moments de son enfance, vivant avec sa famille et sa communauté dans un camp, dans le bush près de Tennat Creek. Elle se souvient de l'amour, la chaleur et la parenté de ces jours il y a bien longtemps, des danses traditionnelles autour du feu la nuit. Elle adorait ces danses. Elle se souvient qu'une fois elle avait été prise dans un conflit lorsque, petite fille âgée de quatre ans, elle avait insisté pour danser avec les hommes sages tribaux plutôt que rester assise à regarder les hommes, comme les filles étaient censées le faire.

Et puis un jour, aux alentours de 1932, alors qu'elle avait environ quatre ans, elle se souvient de la venue du personnel du ministère de la Santé.

Sa famille avait craint ce jour-là et avait creusé des trous au bord du ruisseau où les enfants pouvaient courir se cacher. Ce qu'ils n'avaient pas prévu, c'est que les hommes blancs du ministère de la Santé n'étaient pas venus seuls. Ils avaient amené avec eux un camion, deux chasseurs de bétail blanc et un chasseur de bétail aborigène qui faisaient claquer leur fouet sur leurs chevaux. Les enfants ont été découverts; ils ont couru vers leurs mères, en hurlant, mais ne pouvaient pas s'échapper. Ils furent parqués et entassés à l'arrière du camion. Les larmes ruisselantes, sa maman a essayé de s'accrocher aux parois du camion qui lui arrachait ses enfants et les emmenait au bungalow à Alice, et tout cela au nom de la protection.

Quelques années plus tard, la politique gouvernementale a changé. Dès lors, les enfants seront remis aux missions afin d'être pris en charge par les églises. Mais quelle église prendrait réellement et pleinement soin d'eux? On a demandé aux enfants de se mettre en trois files. Nanna Fejo et ses sœurs étaient dans la ligne du milieu, son grand frère et son cousin à sa gauche. Ceux de la file de gauche se sont vus dire qu'ils venaient de devenir catholiques, ceux du milieu méthodistes et ceux de la file de droite dépendraient de l'Église d'Angleterre. C'est ainsi que les questions complexes des post-réformes de la théologie ont été résolues dans « **l'outback** » australien dans les années 1930. Aussi grossièrement que cela. Sa sœur et elle ont été envoyées à une mission méthodiste sur l'île Goulburn (Goulburn Island), puis sur l'île Croker (Croker Island). Son frère catholique a été envoyé pour travailler dans une station d'élevage, et sa cousine à une mission catholique.

La famille de Nanna Fejo fut brisée une deuxième fois. Elle est restée à la mission jusqu'après la guerre, quand elle fût autorisée à partir pour un emploi préalablement arrangé comme domestique à Darwin. Elle avait seize ans. Nanna Fejo n'a jamais revu sa mère. Après avoir quitté la mission, son frère lui a fait savoir que leur mère avait décédé quelques années auparavant, une femme brisée qui se tracassait pour ses enfants qui avaient littéralement été arrachés à elle.

J'ai demandé à Nanna Fejo ce qu'elle aurait souhaité que je raconte de son histoire aujourd'hui. Elle a réfléchi quelques instants puis a déclaré que ce que je devrais dire aujourd'hui c'est que "toutes les mères sont importantes". Et elle a ajouté : "Les familles - les maintenir ensemble est très important. C'est une bonne chose d'être entouré par l'amour, et que l'amour puisse être transmis de génération en génération. C'est ce qui procure le bonheur". Lorsque je l'ai quitté, un peu plus tard, Nanna Fejo a pris un de mes collaborateurs à part, voulant s'assurer que je ne sois pas trop dur envers les chasseurs d'aborigènes qui avaient chassé les enfants là-bas toutes ces années auparavant.

Un des chasseurs l'avait d'ailleurs retrouvée quelques décennies plus tard, cette fois pour lui dire lui-même : "Pardon". Et remarquablement, extraordinairement, elle lui avait pardonné.

Nanna Fejo n'est qu'une histoire parmi tant d'autres. Il en existe des milliers, des dizaines de milliers d'histoires de séparation forcée entre enfants aborigènes et leurs mères et pères, et ce, durant la grande partie d'un siècle.

Certaines de ces histoires ont été rapportées dans le rapport "Bringing Them Home" (Les ramener chez eux) commandé en 1995 par le premier ministre Keating et reçu en 1997 par le Premier ministre Howard.

Il y a quelque chose de terriblement primaire au sujet de ce rapport. La douleur est fulgurante; elle hurle à travers les pages. La douleur, l'humiliation, la dégradation et la pure brutalité de l'acte qui consiste à physiquement séparer une mère de ses enfants est une profonde atteinte à nos valeurs et à notre humanité la plus élémentaire.

Ces histoires crient pour être entendues; elles crient pour des excuses.

Au lieu de cela, il y eût un silence de pierre de la part du Parlement de la Nation, silence assourdissant et têtu depuis plus d'une décennie; comme si nous, le Parlement, devons suspendre nos instincts les plus élémentaires de ce qui est juste et ce qui est faux; comme si nous devons plutôt chercher n'importe quel prétexte afin de laisser de côté ce grand tort, le laisser languir avec les historiens, les universitaires et les guerriers de la culture, comme si les Générations Volées ne sont pas plus qu'un phénomène sociologique intéressant.

Mais les Générations Volées ne sont pas des curiosités intellectuelles. Ce sont des êtres humains, des êtres humains qui ont été terriblement endommagés par les décisions des parlements et des gouvernements. Mais, à partir d'aujourd'hui, le temps du déni, le temps du retard, est enfin arrivé à son terme.

La Nation exige de son leader politique qu'il nous fasse avancer. Une décence, une décence humaine, une décence humaine universelle exige que la Nation aille de l'avant pour enfin redresser un tort historique. C'est ce que nous faisons en ce lieu aujourd'hui.

Mais s'il y a encore des doutes quant aux raisons pour lesquelles nous devons agir maintenant, que le Parlement médite un instant sur les faits suivants : entre 1910 et 1970, entre 10 et 30% des enfants autochtones furent séparés de force de leurs mères et pères; plus de 50 000 enfants ont été arrachés de force à leurs familles, ce qui fut le résultat des politiques délibérées et calculées de l'État, politiques qui furent interprétées d'une manière si extrême par certaines autorités administratives que les extractions forcées d'enfants, au nom de ce qu'on a appelé le métissage linéaire, ont été vues comme une partie d'une loi plus large qui visait à traiter le "problème" de la population autochtone.

Un des exemples les plus notoires de cette approche vient du Protecteur des Autochtones du Territoire du Nord, qui a déclaré : "Généralement, à partir de la cinquième, et plus souvent à partir de la sixième génération, toutes les caractéristiques des natifs aborigènes australiens sont éradiquées. Le problème de notre demi-caste," pour citer le Protecteur, "sera rapidement éliminé par la disparition complète de la race noire, et la submersion rapide de leurs descendants dans la race blanche."

Le Protecteur des Autochtones de l'Australie Occidentale a exprimé un point de vue similaire, l'exposant en détail à Cambera en 1937 à la première conférence nationale sur les affaires autochtones, qui a réuni le Commonwealth et les Protecteurs des Autochtones de chaque état.

Il s'agit là de choses désagréables qui doivent être amenées à la lumière. Ces choses ne sont pas plaisantes. Elles sont profondément perturbantes.

Mais nous devons reconnaître ces faits si nous voulons combattre une fois pour toutes l'argument selon lequel la politique des séparations forcées venait d'une bonne intention, se justifiait par son contexte historique et, par conséquent, ne mérite aucune excuse aujourd'hui.

Puis, nous arrivons à l'argument de la responsabilité intergénérationnelle, également utilisé par certains opposants au fait de prononcer des excuses aujourd'hui.

Mais souvenons-nous du fait que le retrait forcé d'enfants aborigènes eût lieu aussi tard qu'au début des années 1970.

Les années 1970 ne constituent pas exactement un moment de l'Antiquité la plus reculée. Il y a encore des membres au service de ce Parlement qui ont été élus pour la première fois à cet endroit même au début des années 1970.

C'est encore dans la mémoire adulte d'un grand nombre d'entre nous.

L'inconfortable vérité pour nous tous, c'est que le Parlement de la Nation, individuellement et collectivement, a promulgué des lois et délégué des pouvoirs qui ont permis de rendre le déplacement forcé d'enfants pour motifs raciaux pleinement légitime.

Il y a une raison supplémentaire pour présenter des excuses aujourd'hui : c'est que la réconciliation est en fait l'expression d'une valeur fondamentale de notre Nation – et cette valeur est celle des chances égales pour tous.

Il existe une croyance profonde et durable dans la société australienne que, pour les Générations Volées, il n'y avait pas de légitimité.

Il existe une croyance australienne qui dit qu'il est temps de réparer ces scandaleux torts.

C'est pour ces raisons, sans parler des préoccupations de la fondamentale décence humaine, que les gouvernements et parlements de cette Nation doivent faire ces excuses - parce que, tout simplement, ce sont les lois que nos parlements ont promulguées qui ont rendu possible les Générations Volées.

Nous, le Parlement de la Nation, sommes responsables en dernier ressort, et non ceux qui ont appliqué nos lois. Le problème résidait dans les lois elles-mêmes.

Comme cela a été dit des sociétés ailleurs, nous sommes porteurs de nombreuses bénédictions de nos ancêtres, et nous devons par conséquent être porteurs de leurs charges également.

Par conséquent, pour notre Nation, le cours de l'action est clair : à savoir, réparer aujourd'hui ce qui est devenu l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'Australie.

En faisant cela, nous faisons bien plus que s'en tenir aux faits, aux preuves et aux débats publics souvent rancuniers.

En faisant cela, nous luttons aussi avec notre propre âme.

Ce n'est pas, comme certains le prétendent, une vue sombre de l'histoire; c'est simplement la vérité : la glaciale, inconfortable vérité qui nous confronte - lui faire face, la traiter, puis avancer.

Jusqu'à ce que nous faisons pleinement face à cette vérité, il y aura toujours une ombre qui pèsera sur nous et notre futur comme peuple totalement unis et pleinement réconcilié.

Il est temps de se réconcilier. Il est temps de reconnaître les injustices du passé. Il est temps de dire pardon. Il est temps d'avancer ensemble.

Aux Générations Volées, je dis la chose suivante : en tant que premier ministre de l'Australie, je vous demande pardon.

Au nom du Gouvernement australien, je vous demande pardon. Au nom du Parlement australien, je vous demande pardon. Je vous offre ces excuses sans réserve.

Nous vous demandons pardon pour le mal, la douleur et la souffrance que nous, le Parlement, vous avons causé à travers les lois promulguées par les parlements précédents.

Nous vous présentons nos excuses pour l'affront, la dégradation et l'humiliation que ces lois ont incarnés.

Nous offrons ces excuses aux mères, pères, frères, sœurs, familles et communautés dont les vies ont été déchirées par les actions des gouvernements et parlements successifs.

En faisant ces excuses, je voudrais également parler à titre personnel aux membres des Générations Volées et à leurs familles : à ceux qui sont ici aujourd'hui, pour beaucoup d'entre vous, à ceux qui nous écoutent à travers le pays - de Yuendumu, dans le centre ouest du Territoire du Nord, en passant par Yabara dans le nord du Queensland, à Pitjantjatjara dans l'Australie du Sud.

Je sais que, en vous demandant pardon au nom du Gouvernement et du Parlement, il n'y a rien que je puisse dire aujourd'hui qui puisse effacer la douleur dont vous avez souffert personnellement.

Peu importe les mots que je prononce aujourd'hui, je ne peux pas annuler cela.

Les mots seuls ne sont pas si puissants; la douleur et le deuil sont des choses très personnelles. Je demande aux Australiens non autochtones, qui écoutent aujourd'hui mais ne comprennent pas totalement pourquoi ce que nous faisons est si important, d'imaginer un instant que cela vous était arrivé.

Je dis aux honorables membres du Parlement ici présents : imaginez si ça nous était arrivé. Imaginez l'effet paralysant. Imaginez à quel point il serait difficile de pardonner.

Ma proposition est la suivante : si les excuses que nous offrons aujourd'hui sont acceptées dans un esprit de réconciliation, esprit dans lequel elles sont offertes, nous pouvons aujourd'hui envisager ensemble un nouveau départ pour l'Australie.

Et c'est à ce nouveau départ que la Nation nous appelle désormais. Les Australiens sont très passionnés. Nous sommes également très pratiques.

Pour nous, la symbolique est importante mais, à moins que le grand symbolisme de la réconciliation ne soit accompagné d'une substance encore plus grande, cela n'est pas plus qu'un retentissement de gong.

Ce n'est pas le sentiment qui fait l'histoire; ce sont nos actions qui font l'histoire. Les excuses faites aujourd'hui, toutefois insuffisantes, visent à rectifier les torts du passé.

Elles visent également à construire un pont entre les Australiens autochtones et les Australiens non autochtones - un pont reposant sur un véritable respect plutôt qu'un mépris à peine voilé.

Notre défi pour le futur est de traverser ce pont et, ce faisant, d'embrasser un nouveau partenariat entre Australiens autochtones et Australiens non autochtones - de mettre en place, dans le cadre de ce partenariat, les moyens nécessaires afin d'aider les Générations Volées à retrouver leurs familles si cela est possible, et surtout la dignité dans leurs vies.

Mais le noyau fondamental de ce partenariat pour l'avenir est de réduire l'écart entre Australiens autochtones et Australiens non autochtones en ce qui concerne l'espérance de vie, la réussite scolaire et les opportunités d'emploi.

Ce nouveau partenariat en ce qui concerne la réduction de l'écart fixera des objectifs concrets pour l'avenir : d'ici dix ans, avoir réduit de moitié l'écart en termes d'offres culturelles, de niveau de vie et d'offres d'emploi pour les Australiens autochtones; d'ici dix ans, avoir réduit de moitié l'effroyable écart entre le taux de mortalité infantile d'enfants autochtones et d'enfants non autochtones; et, dans une génération, fermer définitivement le tout aussi consternant fossé entre Autochtones et non Autochtones en ce qui concerne l'espérance de vie globale.

La vérité est la suivante : une approche commune envers les Australiens autochtones ne fonctionne pas. La plupart des anciennes approches ne fonctionnent pas.

Nous avons besoin d'un nouveau départ, un nouveau départ qui contient des mesures réelles des politiques qui fonctionnent et de celles qui échouent; un nouveau commencement, un nouveau partenariat, afin de réduire le fossé avec une flexibilité suffisante pour ne pas se baser sur une seule et même approche pour chacune des centaines de communautés autochtones régionales éloignées à travers le pays, mais en permettant plutôt des approches souples, adaptées et locales afin d'atteindre des objectifs nationaux communément choisis qui sont au cœur de notre nouveau partenariat; un nouveau départ qui s'appuie intelligemment sur les expériences des nouveaux paramètres de stratégie à travers le pays.

Cependant, à moins que nous, en tant que Parlement, ne décidions d'une ligne à suivre pour la Nation, nous n'avons pas de point précis pour orienter notre politique, nos programmes ou nos fins; nous n'avons pas de principe d'organisation centralisée.

Entendons-nous aujourd'hui de commencer par les petits enfants, un sujet adapté par lequel commencer en ce jour où nous présentons nos excuses aux Générations Volées.

Faisons en sorte qu'au cours des cinq prochaines années tous les enfants autochtones de quatre ans vivant dans une communauté soient inscrits dans un centre d'éducation et assistent à des programmes de maternelle.

Prenons la décision de construire de nouvelles possibilités d'éducation pour ces petits, d'année en année, étape par étape, afin qu'ils terminent leur dernière année cruciale de maternelle.

Entendons-nous aujourd'hui d'utiliser systématiquement cette approche afin de proposer des opportunités scolaires aux enfants autochtones et de fournir l'accès aux soins primaires et préventifs de santé pour ces mêmes enfants, de faire reculer l'obscénité du taux de mortalité infantile, que l'on trouve aujourd'hui dans les collectivités autochtones éloignées jusqu'à quatre fois plus élevé que dans d'autres communautés.

Rien de tout cela ne sera facile. Une grande partie sera difficile, très difficile. Mais rien de cela n'est impossible, et ces choses sont réalisables avec des objectifs clairs, des pensées claires, et en accordant une grande importance au respect absolu, à la coopération et à la responsabilité mutuelle qui constituent les principes directeurs de ce nouveau partenariat pour combler l'écart.

L'humeur de la Nation est désormais à la réconciliation, entre les Australiens autochtones et les Australiens non Autochtones. L'humeur de la Nation sur les lois et la politique en ce qui concerne les Autochtones est maintenant très simple.

La Nation nous appelle, nous, politiciens, à dépasser nos querelles infantiles et notre politique bêtement partisane, et d'élever cette zone centrale de responsabilité nationale à un emplacement unique au-delà des clivages partisans.

Assurément, il s'agit là de l'esprit non intégré du référendum de 1967. Assurément, au moins à partir de ce jour, nous devons essayer.

Permettez-moi de prendre cette mesure un peu plus loin, de prendre ce que certains considèrent comme un morceau de la gesticulation politique et de faire une proposition concrète à ceux qui s'opposent à ce jour, le premier jour de séance du nouveau Parlement.

J'ai dit avant l'élection que le pays avait besoin d'une sorte de "cabinet de guerre" sur les différentes parties de la politique indigène, car les défis sont trop grands et les conséquences trop importantes pour permettre à tout cela de devenir un enjeu politique, comme il en a été si souvent le cas dans le passé.

Je propose donc une Commission de politique commune qui sera dirigée par le leader de l'opposition et moi-même, avec un mandat d'élaborer et de mettre en œuvre, pour commencer, une stratégie efficace de logement pour les collectivités éloignées au cours des cinq prochaines années.

Elle sera compatible avec le cadre de la politique du gouvernement, un nouveau partenariat pour réduire l'écart. Si cette commission fonctionne bien, je proposerai alors qu'elle travaille sur la tâche de la reconnaissance constitutionnelle des premiers Australiens, conformément aux engagements de longue date pris par mon parti et la position pré électorale de l'opposition.

Ce serait sans doute souhaitable dans tous les cas car, à moins qu'une telle proposition soit absolument bi-partisane, elle échouerait à un référendum. Comme je l'ai dit avant, le moment est venu d'adopter des approches nouvelles à des problèmes qui ont trop duré.

Coopérer de manière constructive sur ces projets définis rencontrerait, je le crois, le soutien de la Nation. Il est temps pour des idées nouvelles de modeler le futur de la Nation.

Monsieur le Président, aujourd'hui, le Parlement s'est réuni dans le but de rectifier un immense tort. Nous nous sommes réunis pour prendre en charge les torts du passé de sorte que nous puissions pleinement embrasser l'avenir. Nous avons eu suffisamment de foi audacieuse pour faire avancer sur la voie vers ce futur, les bras tendus plutôt que les poings toujours serrés.

Alors laissez-nous saisir le jour. Qu'il ne devienne pas juste un moment de pure réflexion sentimentale.

Laissez-nous le saisir à deux mains et permettre à ce jour, ce jour de réconciliation nationale, de devenir l'un de ces rares moments où l'on pourrait simplement être en mesure de transformer la manière dont la Nation réfléchit à elle-même, où l'injustice administrée aux Générations Volées par laquelle nos parlements nous ont amené à réévaluer, tous autant que nous sommes, au niveau le plus profond de nos croyances, la vraie possibilité de réconciliation à grande échelle : une réconciliation pour l'ensemble des Autochtones d'Australie; la réconciliation à travers l'histoire entière des rencontres souvent sanglantes entre ceux qui ont émergé de cette terre il y a des milliers de générations et ceux qui, comme moi, sont arrivés en traversant les océans depuis seulement hier; la réconciliation qui ouvre une multitude de nouvelles possibilités pour l'avenir.

Il appartient à la Nation d'amener les deux premiers siècles de notre histoire commune à sa fin, alors que nous commençons un nouveau chapitre. Nous embrassons avec fierté, admiration et respect ces grandes cultures anciennes et nous sommes véritablement privilégiés d'avoir parmi nous des cultures qui fournissent un unique et ininterrompu lien humain qui lie notre continent australien à la préhistoire la plus ancienne de notre planète.

Croissant de ce respect nouveau, nous voyons nos frères et sœurs autochtones avec un regard neuf, avec des yeux nouveaux, et nous avons nos esprits grands ouverts quant à la façon dont nous pourrions aborder, ensemble, les grands défis pratiques auxquels les Autochtones d'Australie seront confrontés dans l'avenir.

Permettez-nous de tourner cette page ensemble : Australiens autochtones et non autochtones, Gouvernement et Opposition, Commonwealth et État, et d'écrire ensemble ce nouveau chapitre dans l'histoire de notre pays.

Premiers Australiens, premiers arrivants, et ceux qui les premiers ont prêté le serment d'allégeance quelques semaines auparavant. Saisissons ensemble cette occasion de façonner un nouvel avenir pour cette merveilleuse terre : l'Australie.

Monsieur le Président, j'approuve le mouvement vers la Chambre.

Applaudissements des membres—

Tiré de *Commonwealth of Australia Parliamentary Debates: House of Representatives Official Hansard*, Wednesday, 13 February 2008, pp. 167-173, en vertu des conditions de licence de [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 Australia](#), tel que cité dans www.aph.gov.au/Help/Disclaimer_Privacy_Copyright#c.

Ma solution :	
Arguments en faveur de ma solution :	Preuves à l'appui :
Arguments contre ma solution :	Preuves à l'appui :
Conclusion ou résumé :	

Faites la liste des « pour » et des « contre » de trois questions différentes concernant les droits des peuples autochtones au Canada.

	Pour	Contre
1		
2		
3		

